

Les tiers-lieux nourriciers

Une
RÉAPPROPRIATION CITOYENNE
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



Équipe de rédaction

Mélissa Gentile, Coopérative Tiers-Lieux
Manon Jaccard, Réseau Cocagne
Juliette Peres, Fab'Lim
Alice Bouchet, France Tiers-Lieux
Eléonore Paul, France Tiers-Lieux
Rémy Seillier, France Tiers-Lieux

Avec les précieuses contributions de :

Etienne Fouillade, stagiaire à l'Association Nationale des Tiers-Lieux (Université Jean Jaurès, Toulouse)
Léa Lourdaux, apprentie à l'Association Nationale des Tiers-Lieux (Université Paul Valéry, Montpellier)

Direction artistique :

Antoine Thomas, France Tiers-Lieux

Nous adressons tous nos remerciements aux tiers-lieux nourriciers qui ont pris le temps de répondre à nos questions, de nous accueillir et de partager, avec gentillesse et générosité, leurs expériences. Nous remercions également l'ensemble des partenaires qui ont rendu possible la réalisation de cette étude, en particulier les équipes de la Fondation Daniel et Nina Carasso ainsi que de la DRAAF Occitanie.

**NOUS ASSISTONS
PEU À PEU À UN
CHANGEMENT DE
POSTURE, PASSANT
D'UNE LOGIQUE
VERTICALE
DE FILIÈRE À
UNE LOGIQUE
HORIZONTALE
DE SYSTÈME
ALIMENTAIRE
TERRITORIALISÉ**

Les tiers-lieux s'engagent sur des questions alimentaires et agricoles

La nécessité d'intensifier l'agriculture après-guerre a entraîné une course à l'industrialisation des systèmes alimentaires, entendus comme « la façon dont les hommes s'organisent dans le temps et l'espace pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994). Celle-ci a fini par montrer ses limites à mesure de la prise de conscience des externalités négatives générées sur le plan économique, social et environnemental : dégradation des écosystèmes, disparition d'emplois, inégale répartition de la valeur, dommages sur la santé humaine, etc. (Rastoin, Ghersi, 2010). En réponse à cela, de nouvelles initiatives de relocalisation de filières sont en train d'émerger voire d'essaimer. Portées par des collectivités, des structures d'accompagnement, des consommateurs ou des entrepreneurs des territoires, elles témoignent d'une nécessaire transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables.

Cette transition passe par l'instauration de nouvelles formes d'organisation, de gouvernance et d'expérimentation sociale dans les territoires en raison de la pluralité d'acteurs impliqués (agriculteurs, artisans, distributeurs, consommateurs, habitants, élus...). C'est ainsi que nous assistons peu à peu à un changement de posture, passant d'une logique verticale de filière à une logique horizontale de système alimentaire territorialisé (Chiffolleau, Prévost, 2012). Encouragées par une réappropriation citoyenne croissante des questions alimentaires, de telles initiatives sont propices à l'émergence de réponses novatrices à des enjeux de société majeurs comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Depuis plus de 5 ans, nos différents travaux montrent que de plus en plus de tiers-lieux s'engagent sur les questions alimentaires et agricoles, nombre d'entre eux se revendiquant « tiers-lieux nourriciers », et font pleinement partie de ces initiatives qui bousculent les systèmes alimentaires :

- en mobilisant les citoyens dans les transitions agroécologiques,
- en créant des ponts entre mangeurs et producteurs,
- en initiant des partenariats entre acteurs de la recherche, associations locales et institutions.

Les chiffres du recensement 2023 des tiers-lieux confirment l'importance de cette dynamique : 10% des 3 500 tiers-lieux se définissent comme des tiers-lieux nourriciers et 16% des tiers-lieux ont développé des partenariats avec des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

L'étude « Tiers-lieux nourriciers, une réappropriation citoyenne de l'alimentation ? » a pour objectif d'éclairer les points sur lesquels il convient de conforter les tiers-lieux nourriciers pour leur permettre de contribuer pleinement aux enjeux de démocratie alimentaire de leur territoire et de transition vers des systèmes alimentaires plus justes, durables et inclusifs pour tous.

DEPUIS PLUS DE 5 ANS, NOS DIFFÉRENTS TRAVAUX MONTRENT QUE DE PLUS EN PLUS DE TIERS-LIEUX S'ENGAGENT SUR LES QUESTIONS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES, NOMBRE D'ENTRE EUX SE REVENDIQUANT « TIERS-LIEUX NOURRICIERS »

SOUVENT PARTENAIRES DES POLITIQUES ALIMENTAIRES LOCALES, LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS ILLUSTRONT L'INTÉRÊT DE PORTER DES POLITIQUES PLUS TRANSVERSALES ET INCLUSIVES. ILS FACILITENT LA CRÉATION D'ACTIVITÉS AGRO-ÉCOLOGIQUES ET L'INSTALLATION DE NÉO-AGRICULTEURS

Nos travaux mettent en lumière le potentiel transformateur des tiers-lieux nourriciers pour renforcer la démocratie alimentaire et le pouvoir d'agir des citoyens. En créant des passerelles entre les professionnels de l'alimentation, les citoyens, les associations, les collectivités... ces espaces encouragent la transversalité des approches et les connexions entre les projets locaux de transition agroécologique et alimentaire. À travers des actions variées telles que des ateliers de cuisine, des festivals, des chantiers participatifs et des formations, ils sensibilisent le public à l'alimentation durable. Souvent partenaires des politiques alimentaires locales, notamment dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)¹, ces tiers-lieux illustrent l'intérêt de porter des politiques plus transversales et inclusives. Ils facilitent la création d'activités agro-écologiques et l'installation de néo-agriculteurs, notamment par des partenariats et des baux flexibles (exemple des espaces-tests agricoles). Les dynamiques de mutualisation et de coopération permettent de relocaliser certaines productions et de développer des outils répondant aux besoins des acteurs de l'alimentation locale.

L'enquête révèle également les défis auxquels sont confrontés les porteurs de projets de tiers-lieux nourriciers. La gestion des ressources humaines est complexe en raison de la diversité des compétences requises, telles que l'animation de communautés, la gestion agricole, et la connaissance des politiques agricoles. Ce manque de compétences peut contraindre les tiers-lieux à adapter leur offre en fonction des compétences disponibles. Ces initiatives reposent souvent sur l'engagement de quelques individus moteurs, ce qui peut conduire à des risques d'épuisement. De plus, les modèles économiques des tiers-lieux sont fragiles, en partie à cause de la diffi-

culté à obtenir des soutiens publics et de la faible reconnaissance institutionnelle de leurs contributions. Il est également difficile de valoriser leurs impacts extra-financiers sur la qualité de vie, le lien social et la préservation des ressources locales. Bien que les PAT et les tiers-lieux nourriciers partagent souvent des objectifs similaires et collaborent sur des projets communs, les ressources financières et humaines des PAT sont limitées et bénéficient peu aux projets des tiers-lieux nourriciers.

Pour accompagner ce mouvement de fond en faveur d'une alimentation saine et durable, où la coopération entre acteurs locaux et l'implication citoyenne sont centrales, nous nous engageons à poursuivre notre travail d'observation, de compréhension, d'outillage et d'accompagnement des tiers-lieux nourriciers. En stimulant les mises en réseau et en développant des formations destinées aux acteurs de ces lieux, nous contribuons à outiller les nouveaux projets, sécuriser les initiatives existantes et pérenniser leurs savoir-faire. De plus, en co-produisant des propositions à l'attention des pouvoirs publics, nous militons pour une meilleure reconnaissance du mouvement dans les politiques agricoles et alimentaires.

¹ Les projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

3500

tiers-lieux en France

10%

des tiers-lieux se définissent comme nourriciers soit près de **350** tiers-lieux nourriciers environ en France

51%

des tiers-lieux proposent des actions de sensibilisation du grand public au quotidien et dans le cadre d'événements dédiés (conférences, ateliers, débats...) en lien avec l'agroécologie, la transition alimentaire, le réemploi, le zéro déchet...

16%

des tiers-lieux ont des partenariats avec des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation

21%

des tiers-lieux agissent dans le domaine alimentaire

33%

des tiers-lieux déclarent qu'ils souhaitent développer une résilience territoriale à travers l'agriculture locale et l'économie circulaire

11%

des tiers-lieux agissent dans le domaine agricole

6%

des tiers-lieux ont des activités de cuisine ouverte et partagée ou une dimension « foodlab »

ZOOM SUR

les « tiers-lieux nourriciers » en Région Nouvelle-Aquitaine

106 tiers-lieux répondants

26

tiers-lieux ouverts parmi les 106 répondants indiquent proposer des activités liées à l'agriculture et/ou à l'alimentation.

Lien tiers-lieux nourriciers / PAT

46%

ne savent pas

27%

sont en lien

23%

indiquent qu'il n'en existe pas,
mais que cela les intéresse

Niveau d'organisation des tiers-lieux nourriciers

31%

se sont mis d'accord collectivement

23%

se lancent

15%

élaborent l'organisation

Top 6 des offres

18

repas partagé

11

jardins familiaux

9

atelier partagé

9

matériel mis en commun

9

événements autour de alimentation et agriculture

9

groupement d'achat

Missions des tiers-lieux nourriciers

(par nombre de tiers-lieux)

17

Changer les réflexes de consommation vers une
alimentation locale et de saison

16

Démocratiser le bien-manger

15

Repenser le rapport entre producteur
et consommateur

14

Proposer des alternatives aux grandes surfaces

13

Refaire société

12

Démontrer l'intérêt / Expérimenter
une autre agriculture et commercialisation

11

Favoriser la mixité et l'intégration des publics
par l'alimentation

9

Autonomiser et partager autour
de l'alimentation et l'agriculture

6

Inventer les modes de travail de demain

5

Autonomiser les agriculteurs

Chiffres issus du recensement des tiers-lieux 2024 en Nouvelle-Aquitaine, disponible sur la médiathèque de la Coopérative Tiers-Lieux : <https://coop.tierslieux.net/document/panorama-des-tiers-lieux-en-nouvelle-aquitaine-2024/>

L'Association Nationale des Tiers-Lieux, avec les membres de son groupe de travail tiers-lieux nourriciers, France Tiers-Lieux, La Coopérative Tiers-Lieux, Fab'Lim et le Réseau Cocagne accompagnent l'émergence du mouvement des tiers-lieux nourriciers depuis maintenant près de 4 ans. Chaque année, une centaine de nouveaux porteurs de projets de tiers-lieux nourriciers nous contactent avec des besoins récurrents d'accompagnement pour se lancer, stabiliser leur modèle économique, construire des relations avec leurs collectivités territoriales, résoudre des problématiques juridiques, se former, etc. Suite à la parution en décembre 2020 de la brochure "Passer à l'action : Les tiers-lieux nourriciers engagés dans la transition agroécologique et alimentaire", nous avons organisé un cycle de 7 webinaires dans le but de répondre à une partie de ces questions, de partager les connaissances issues du terrain et de la recherche, de renforcer les échanges de pratiques entre pairs et de préciser les besoins partagés. La forte participation recensée lors de ces webinaires, l'identification de problématiques communes et l'intérêt des tiers-lieux nourriciers à faire réseau, confirmé lors d'une première rencontre nationale le 22 juin 2022 en Haute-Garonne, nous ont incités à aller plus loin.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes engagés en 2022 dans une étude-action visant à explorer le rôle des tiers-lieux nourriciers dans la démocratie alimentaire. Après centralisation des données issues d'un échantillon varié de tiers-lieux nourriciers (diversité de territoires, de niveaux de maturité, de modèles économiques), nous avons analysé la façon dont ils mettent l'inclusion et le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens sur les questions alimentaires au centre de leurs actions, mais aussi les difficultés rencontrées et les axes d'améliorations.

LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE PEUT AINSI DONNER UN CADRE DE PENSÉE ET D' ACTIONS COLLECTIVES POUR ENGAGER LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS LIÉES À L'ALIMENTATION

Cette étude-action a pu être réalisée grâce au soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la DRAAF Occitanie, mais également grâce à l'engagement de l'ensemble des structures porteuses qui ont contribué humainement et financièrement à sa réalisation.

Nous restituons ici les résultats de nos travaux à travers **5 fiches thématiques**. Elles ont été réalisées à partir des données issues d'entretiens immersifs et en visio avec 17 tiers-lieux nourriciers en 2023, des travaux qui ont été menés précédemment et de nos retours d'expérience d'accompagnement collectif de tiers-lieux nourriciers émergents ou existants. Elles s'appuient également sur des connaissances collectées à l'occasion de plusieurs ateliers collectifs : durant la rencontre nationale des tiers-lieux nourriciers en Haute-Garonne en juin 2022, lors de l'événement «Faire Tiers-Lieux» à Metz en octobre 2022, de «Tiers-Lieux pour l'Europe» à Montpellier en juin 2023 et au cours d'un atelier d'échange sur les tiers-lieux et la transition alimentaire lors de la rencontre nationale de la Communauté des Acteurs Publics Engagés (CAPE) pour les tiers-lieux à Marseille en novembre 2023.

Liste des 5 fiches thématiques :

- Modèles socio-économiques
- Rapport au travail
- Gouvernance alimentaire territoriale
- Production et gestion de communs
- Relations aux politiques publiques

Ce format doit permettre une appropriation facilitée des contenus par les porteurs de projets et acteurs de tiers-lieux nourriciers, mais aussi par leurs partenaires opérationnels, institutionnels et financiers, du secteur agricole et alimentaire et au-delà.

⁴Site ressource des tiers-lieux nourriciers : <https://nourriciers.tierslieux.net/?PagePrincipale>

⁵Liste des tiers-lieux nourriciers interrogés : Le 100e Singe-31, L'Arbre-14, Au Maquis-84, EDENN-31, Le Gerموir-62, Le GRAIN de la Vallée-13, La Grange de Gros Puy-24, La Grange des Roues-84, L'Hermitage-60, La Martinière-42, L'Oasis Citadine-34, La Raffinerie-974, Les Serres de Beaudreville-91, La Smalah-40, Le Talus-13, Les Terres Citoyennes Albigeoises-81, L'Archipel-69

Notre définition de la démocratie alimentaire

Pour Tim Lang, la démocratie alimentaire désigne « *la grande lutte au cours des siècles, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance* ». Plus largement, « *en 2015, Sue Both et John Coveney ouvrent une perspective plus grande en considérant la démocratie alimentaire comme un mouvement social disséminé dans une multitude de projets concrets essentiellement portés par la société civile (...) et dont chaque réalisation, aussi minime soit-elle, participe à un mouvement plus large de transformation sociale* ». En 2020, Dominique Paturel et Patrice N'Diaye enrichissent la démocratie alimentaire conceptualisée par Tim Lang, Sue Both et John Coveney en posant à la fois les questions de justice sociale -à travers l'accès, la participation et le pouvoir d'agir -et celles de citoyenneté, et ce pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs). La démocratie alimentaire peut ainsi donner un cadre de pensée et d'actions collectives pour engager la lutte contre les inégalités liées à l'alimentation.

Pour plus de ressources sur les tiers-lieux nourriciers

Retrouvez l'ensemble des ressources issues de notre cycle de webinaires et de nos rencontres entre tiers-lieux nourriciers sur notre plateforme de ressources et d'échanges autour des tiers-lieux nourriciers.



Site ressource des tiers-lieux nourriciers : <https://nourriciers.tierslieux.net/?PagePrincipale>

**Modèles
socio-
économiques**

P.12

**Rapport
au travail**

P.20

**Production
et gestion
de communs**

P.28

Sommaire

Gouvernance alimentaire territoriale

P.38

Relations aux politiques publiques

P.44

Portraits de tiers-lieux nourriciers

P.56

maire

Fiche

Modèles socio- économiques

Un modèle socio-économique décrit l'ensemble des ressources disponibles et les choix de leur affectation, afin de mettre en œuvre les activités d'une organisation. Parmi les ressources, on distingue les richesses humaines (bénévolat, salariat, volontariat...), les richesses financières et les alliances stratégiques (capacité à réaliser son action en synergie avec d'autres, voire de mutualiser des moyens pour y parvenir).

Fiche issue de l'étude :
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



Une nécessaire hybridation des ressources

En fonctionnement, les frais de personnel sont un des principaux postes de dépenses des tiers-lieux nourriciers. Les dotations aux amortissements peuvent aussi être élevées dans le cas des tiers-lieux ayant investi dans leur outil de production (matériel, véhicule, outils, infrastructures). Pour financer leur activité, ils mobilisent tous des subventions publiques, et éventuellement privées (mécénat), que ce soit en soutien à leurs investissements matériels... (ex. : ANCT, Banque des Territoires) ou pour le développement de nouveaux projets spécifiques (en phase d'amorçage ou de consolidation).

Si ces subventions sont indispensables, elles ne sont pas la seule source de financement. Nombre de tiers-lieux nourriciers sont conscients de la nécessité de mobiliser d'autres recettes pour assurer, en fonctionnement, une certaine forme d'indépendance. Pour cela, ceux ayant une activité de production agricole (ex. : L'Hermitage, Le Gerموir) ou de transformation alimentaire (ex. : La Grange des Roues), voire une activité événementielle, comptabiliseront des recettes issues de la vente de produits (ex. : légumes, farine, boissons). Ceux (parfois les mêmes) développant un catalogue de formations ou organisant des résidences ou des accueils thématiques, comptabiliseront des recettes issues de la vente de services.

La répartition des recettes par poste (subventions publiques, mécénat, ventes de biens, prestations de formation, location d'espaces, adhésions...) peut évoluer d'une année à l'autre, mais une fois le modèle économique trouvé, une trajectoire se dessine.

Ainsi, les recettes comptables des tiers-lieux nourriciers sont presque toujours mixtes entre des subventions publiques et/ou privées, des recettes d'activité (vente de produits ou services), éventuellement de la location d'espaces et des cotisations, dons...

Par ailleurs, pour soutenir leurs investissements de long terme (amortissables), les modes de financement des tiers-lieux nourriciers sont également variés : apports personnels des porteurs de projets, contrats d'apport en quasi-fonds propres (ex. : France Active), emprunts bancaires long terme, subventions d'investissement (publiques ou privées), épargne citoyenne...

La Smalah

70 %
de subventions publiques sur projets.

18 %
d'autofinancement

(recettes d'activité liées au café et aux formations + vente d'outils et assistance technique sur les fermes).

12 %
de fonds privés

(Fondation Orange, Fondation de France...).

La Martinière

81 %
financements publics

(68 % Fabrique des Territoires, 6 % DRAC, 5 % Département).

17 %
d'autofinancement

(dont 10 % d'événements et résidences).

2 %
financements privés

(FabLab Solidaire, Fondation Orange...).

Des montages juridiques complexes pour optimiser les ressources et la fiscalité

Pour optimiser la palette de ressources possibles, que ce soit pour leur fonctionnement ou pour leurs investissements de long terme, il est fréquent que les tiers-lieux nourriciers combinent différents modèles juridiques, fiscalités, régimes d'aides...

Exemple de statuts

Une **SCI** pour l'acquisition et la location du foncier.

- Une **association Loi 1901** pour le développement de projets d'intérêt général à but non lucratif (avec souvent, une préoccupation forte d'accessibilité des activités à tous les publics),
- Une **SCEA** pour la production et la commercialisation de produits agricoles.
- Une **SCIC** pour la collecte d'épargne citoyenne,
- Une **SAS** ou une **SARL** (éventuellement en SCOP) pour la fourniture de biens et services marchands.

Le recours à une aide juridique pour bien penser ses statuts s'avère souvent utile pour permettre aux porteurs de disposer des cadres d'exercices les plus adaptés à leur projet et de consolider leur modèle économique. Le recours à une expertise comptable pourra, par ailleurs, s'avérer nécessaire pour bien penser et organiser le mode de transaction entre les différentes entités constitutives du tiers-lieu et de mettre en place les procédures comptables associées.

Quelle que soit l'organisation retenue, il est important de garder une cohérence d'ensemble et d'encourager les complémentarités entre les pôles d'activités du tiers-lieu. La Martinière compte « plusieurs projets, à la fois indépendants d'un point de vue économique, et interdépendants ». Le projet d'école hors les murs a son budget propre, mais il est interdépendant avec le projet de ferme, avec le projet de jardin partagé, avec le projet de recherche-action sur les tiers-lieux nourriciers.

Trois structures composent Le 100e singe

Une **Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)**, constituée sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) reconnue d'utilité sociale et solidaire, qui regroupe une quarantaine de coopérateurs (transformation de l'association initiale en coopérative en février 2022).



Une **association espace-test agricole loi 1901**, reconnue chef d'exploitation par la MSA.



Une **coopérative Loi 47** pour Le labo du 100e Singe.

Des richesses non marchandes nombreuses à mobiliser et valoriser

Une autre richesse clé est essentielle à prendre en considération : l'emploi et la valorisation des contributions volontaires en nature :

- **Contributions en travail :** bénévolat, personnel mis à disposition par un organisme public ou privé, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'entité par ses membres (si pertinent).
- **Contributions en biens :** tout bien mis à disposition.
- **Contributions en services :** mise à disposition de locaux, fourniture gratuite de services.

Le règlement ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, instaure le caractère obligatoire de fournir des informations relatives aux contributions volontaires en nature (à inscrire en comptabilité, grand livre comptes 86 et 87). « Si l'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, l'entité mentionne les motifs de cette décision et donne une information sur leur nature et leur importance ».

Dans les tiers-lieux nourriciers, les contributions volontaires en nature peuvent représenter un poste comptable majeur et essentiel à la stabilité du modèle économique. D'où l'importance, lorsque c'est le cas, de déployer du temps d'animation à la hauteur des besoins : mobilisation, accompagnement et formation des bénévoles, démarchage de collectivités ou d'entreprises pour la mise à disposition de foncier, de matériel, de compétences, de services.

Une recherche de transparence sur l'origine des financements et leur affectation

Pour susciter la confiance et l'adhésion de leurs parties prenantes (usagers, financeurs, collectivités locales...), certains tiers-lieux nourriciers font le choix de la transparence sur l'origine et l'usage de leurs fonds. C'est le cas, par exemple, de la Smalah qui décrit précisément sur son site Internet¹, la répartition de son budget en recettes et en dépenses, mais aussi par projet, avec une présentation des moyens investis (y compris bénévoles) et des principaux résultats chiffrés.

Une stratégie et des compétences pour obtenir des subventions

Très tôt, les porteurs de projet de tiers-lieux nourriciers vont devoir développer des compétences en gestion de projet pour pouvoir mobiliser des subventions, en répondant à des appels à projets publics et/ou privés ou en démarchant des bailleurs. Cette activité, bien que jugée indispensable dans le contexte actuel, n'est pas toujours aisée ou bien vécue par les tiers-lieux nourriciers. En effet, le caractère ponctuel des financements octroyés (sur projet, pour une durée déterminée - souvent 36 mois maximum - parfois dépendante des calendriers électoraux) apparaît contradictoire avec la nécessaire vision à long terme du projet social : mobilisation des citoyens, conduite d'animations/ateliers avec les publics, entretiens de parcelles avec du vivant, co-construction de savoirs, transformation durable de pratiques en matière d'agroécologie et d'alimentation.

Certains tiers-lieux nourriciers disent avoir le sentiment de tordre le projet initial pour qu'il corresponde aux critères des appels à projets et regrettent de passer trop de temps sur la recherche de fonds au détriment du projet social. La complexité et le temps de mobilisation de certaines subventions sont les premières barrières évoquées par les bénévoles. Pour éviter de s'y perdre, certains trient les appels à projets/financements au regard de critères tels que la complexité de candidature ou de reporting des dépenses, l'intensité de la concurrence, les délais de paiement..., voire privilégient la « débrouille », lorsque « cela ne vaut pas le coup de se lancer au regard du temps consacré ».

Pour réduire les risques, une autre stratégie consiste à répondre aux appels à manifestation d'intérêt ou aux appels à projets en consortiums de tiers-lieux. C'est le cas, par exemple de Terres Citoyennes Albigeoises, du 100e Singe, de la Maison Paysanne de l'Aude et de Fermes Partagées qui, après avoir été sélectionnées dans le cadre d'un programme de recherche porté par INRAE - UMR AGIR, ont décidé de présenter une candidature commune à l'appel à projet « *Démocratie Alimentaire* » de la Fondation Carasso.

Enfin, capter des subventions suppose de développer des compétences relationnelles : identification et démarchage des bailleurs, présentation du projet selon un cadre logique, plaidoyer sur l'utilité sociale, organisation de comités de suivi une fois le projet approuvé, justification transparente de l'usage et de l'impact des fonds en fin de projet... Ceci demande du temps et doit être anticipé.

Des besoins en trésorerie parfois très élevés

Il n'est pas rare que les entités dont le modèle économique repose majoritairement sur la mobilisation de subventions publiques rencontrent des difficultés de trésorerie dues aux décalages entre l'engagement des dépenses et la réception des subventions. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de conventions entrant dans le champ du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), qui inclut notamment le programme LEADER et vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Le versement du solde de la subvention intervient parfois plus de 12 mois après le dépôt de la demande de paiement, sans possibilité de bénéficier d'avance de fonds. Pour renforcer leur fonds de roulement, les tiers-lieux nourriciers ont intérêt à se rapprocher très tôt d'entités telles que France Active pour trouver des solutions de financement adaptées, mais aussi à hiérarchiser les dispositifs de financement à solliciter selon les délais de paiement et à repenser sur le long terme l'équilibre de leur modèle économique entre subventions publiques et autres ressources (recettes d'activité notamment).

¹Site internet La Smalah, Financements du tiers-lieu : <https://www.la-smalah.fr/financements>

Des modèles socio-économiques influencés par le mode d'exploitation du lieu et les capacités d'investissement des porteurs de projet

Nous observons que le niveau et le mode d'endettement (le cas échéant) des porteurs de projet pour l'acquisition du lieu, ainsi que le mode d'exploitation du foncier, du bâti, des infrastructures... ont un impact fort sur le modèle socio-économique de la structure porteuse et sur sa stratégie de captation de ressources. Plus la structure porteuse (ou individuellement, un des porteurs de projet du lieu) sera endettée avec des annuités élevées (banque, Banque des Territoires), plus l'enjeu de développer des recettes d'activité sera fort.

Pour contourner cette contrainte, au risque de freiner l'accessibilité des activités proposées à certains publics (citoyens, familles à petit budget, porteurs de projet agricoles...), les tiers-lieux nourriciers développent différentes stratégies. Certains vont s'atteler à démarcher les collectivités locales ou l'État pour bénéficier d'une mise à disposition de foncier ou de bâti (ex. : Le 100e Singe, Le Talus). Ceci n'est pas toujours aisé, notamment en milieu urbain ou périurbain du fait de la pression foncière. D'autres s'orientent vers des partenariats avec des propriétaires privés (particuliers, agriculteurs, entreprises...) dans le cadre d'un contrat de location ou de mise à disposition, du plus éphémère au plus sécurisant, comme un bail emphytéotique (ex. : L'Oasis Citadine, Les Volonteux). À noter que parfois, le propriétaire foncier est aussi porteur du projet de tiers-lieu dans une volonté de redonner un usage à la propriété, suite à un héritage par exemple. Enfin, certains tiers-lieux vont mobiliser de l'épargne citoyenne pour acquérir le lieu (foncière citoyenne) : nous avons recensé plusieurs cas de montage sous forme de SCIC (ex. : Terres Citoyennes Albigeoises, L'Hermitage).

Stratégies d'acquisition du lieu	Exemples	Conditions	Impacts sur le modèle socio-économique
<p>Achat du lieu par un petit noyau de porteurs de projet, sur fonds personnels +/- emprunt bancaire, création d'une SCI, puis mise à disposition des espaces via un contrat de location avec une ou plusieurs structures actrices du tiers-lieu (associations, coopératives, entrepreneurs individuels...)</p>	<p>La Grange des Roues (achat d'une ancienne minoterie à l'abandon par le couple à l'origine du projet, puis rénovation pendant 5 ans et location à la SAS et à l'association constitutives du tiers-lieu, ainsi qu'à des boulangers en SCOP)</p> <p>La Grange de Gros Puy (achat d'une grange en Dordogne par quatre amis en SCI, puis chantiers participatifs de rénovation et location à l'association Du Beurre dans les Haricots)</p> <p>Les Serres de Beaudreville (achat des serres et du bâti par l'apiculteur à l'origine du projet et location à l'association Faire Vivre les Serres de Beaudreville)</p>	<p>Mobilisation des fonds personnels +/- endettement bancaire des porteurs de projet.</p> <p>Création d'une SCI pour la gestion du foncier, qui établira le contrat de location avec la ou les structures actrices du tiers-lieu</p>	<p>Importance pour le porteur d'avoir des locataires solvables, et donc aptes à dégager un revenu de leurs activités sur le lieu, et en quantité suffisante pour pouvoir rembourser les emprunts.</p> <p>Souvent, le propriétaire est lui-même utilisateur du lieu</p>
<p>Achat collectif via une structure d'épargne citoyenne dans laquelle les collectivités peuvent aussi prendre des parts</p>	<p>L'Hermitage, Terres Citoyennes Albigeoises (collecte de 240 000 € d'épargne, sous forme de parts sociales, au cours de 3 campagnes d'ouverture du capital, acquisition de 16,5 ha de terres en 3 ans)</p>	<p>Mobilisation d'un gros réseau de contacts, communication, plaidoyer, information régulière des sociétaires, gestion des départs et des arrivées</p>	
<p>Négociation d'une convention de mise à disposition par une collectivité</p>	<p>Le 100e Singe (partenariat avec la ville de Castanet-Tolosan)</p> <p>Le Talus (3500 m² de terres en zone urbaine appartenant à la DREAL PACA),</p> <p>Le Grain de la Vallée (ancienne école de la Reynarde + 8000 m² d'extérieur appartenant à la Ville de Marseille)</p>	<p>Démarchage parfois long pour obtenir un lieu, risques en cas de changement politique</p>	<p>Coûts allégés car location à prix coûtant (coût d'entretien des infrastructures)</p> <p>Possibilité de développer un panel d'activités gratuites ou à tarif solidaire</p> <p>En contexte urbain, besoin de construire un modèle économique sur de petites surfaces (ex. : fermes urbaines)</p>
<p>Négociation d'une convention de mise à disposition ou d'un bail avec un propriétaire privé</p>	<p>L'Oasis Citadine (par le Château de Flaugergues),</p> <p>Les Volonteux (par Rémy Léger, bail emphytéotique)</p>	<p>Relations étroites et bonne entente avec le propriétaire qui peut parfois vivre/travailler sur ou à proximité du lieu</p>	<p>Coûts allégés car location à prix coûtant ou à prix raisonnable</p> <p>Possibilité de développer un panel d'activités gratuites ou à tarif solidaire</p>

La mise en valeur des externalités sociales, environnementales et économiques du tiers-lieu nourricier sur son territoire

L'impact des tiers-lieux nourriciers peut se mesurer à partir d'indicateurs économiques (création d'emplois, soutien à l'entrepreneuriat, portage d'investissements mutualisés, co-développement d'activités entre usagers du lieu, recours aux services d'entreprises/associations locales, renforcement de l'attractivité du territoire...). Par exemple, L'association EDENN (Espace De coopération et d'ExpérimentatioN dédié à l'agriculture urbaiNe, à l'alimentation responsable et à l'économie circulaire) se décrit comme un écopôle. Il est composé de 12 structures (associations, maraîchers, entreprises) qui, en tant que membres, bénéficient d'infrastructures (locaux, bureaux, hangars, serres, terres...) et de matériel en commun (outils de jardinage, véhicules...). Ceci permet à chaque entité de réduire ses coûts de fonctionnement. De plus, EDENN et ses structures membres recourent mutuellement à leurs services, participant ainsi à remplir les carnets de commandes de tous. C'est le cas de Terrauciel, bureau d'étude paysagiste et nourricier coopératif, qui a démarré son projet de carrés maraîchers à EDENN en utilisant le compost produit par Récup'Occitanie. Les toilettes sèches sur le lieu ont été réalisées par la Milpa et Vrac ou l'épicerie Ultramarinos fournissent régulièrement des buffets pour les événements organisés par EDENN, sous le mode du don, ou de la prestation facturée.

Cependant, l'impact des tiers-lieux nourriciers est loin de n'être qu'économique. Leur action peut viser un impact positif sur la qualité de vie des citoyens, le lien social, l'alimentation des familles précaires, l'inclusion de tous les publics, la préservation du patrimoine et des ressources naturelles locales. Par exemple, La Grange des Roues développe un projet de cantine sociale pour rendre accessible une alimentation durable à tous les publics et prévoit de l'inscrire dans le contrat de ville. De son côté, Au Maquis cultive 2,5 ha de terres en maraîchage et arboriculture (projet "commune ferme") grâce à l'implication active de personnes en situation de précarité et d'habitants du territoire, usagers du café villageois. La mixité est importante pour les acteurs du tiers-lieu car elle crée de nouvelles solidarités. Chez Au Maquis, ce sont les personnes qui décident des plans de culture et viennent chaque semaine entretenir les terres, récolter et assurer la distribution des paniers. Une partie des lé-

gumes est transformée le midi par une seconde équipe (projet de cantine populaire autogérée). Jusqu'à 150 repas par jour sont distribués depuis un local à Cavaillon. De plus, des journées de glanage de fruits (20 sorties par an rassemblant entre 8 et 20 personnes) sont organisées pour réduire le gaspillage, avec répartition des récoltes entre le café villageois et les bénévoles. Enfin, l'association développe une action de démocratie alimentaire qui s'inspire de la proposition de sécurité sociale de l'alimentation et qui a mené à l'ouverture d'une caisse commune de l'alimentation.



Voir fiche « *Gouvernance alimentaire territoriale* »

Au-delà des indicateurs imposés par les financeurs, les tiers-lieux nourriciers ont tout intérêt à mobiliser leurs parties prenantes pour co-construire une démarche et des indicateurs de mesure extra-financiers, qui fassent sens et soient source de transparence et de réflexivité pour piloter leur impact et sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt de leur projet économique, social et environnemental.

LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS ONT UN IMPACT, SUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS, LE LIEN SOCIAL, L'ALIMENTATION DES FAMILLES PRÉCAIRES, OU ENCORE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

Auteurs de la fiche : Juliette Peres (FAB'LIM) et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)

Relecteurs : Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux), Manon Jaccard (Réseau Cocagne), Alice Bouchet et Rémy Seillier (France Tiers-Lieux), Silvain Demann (Demand'SA)

Direction artistique : Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)

Financement : Fondation Carasso et DRAAF Occitanie

Fiche

Rapport au travail

La notion de travail recouvre de multiples dimensions, révélatrices de tensions entre, d'un côté, ce qui relève du statut (un emploi avec des missions prédéfinies liées à une rémunération) et, de l'autre, ce qui relève d'une activité (des pratiques, des compétences, une expérience, un métier...) ; entre, d'un côté, des contraintes (cadre lié aux objectifs et échéances, lien de subordination, horaires) engendrant parfois de la souffrance et, de l'autre, des possibilités d'émancipation (accomplissement de soi, socialisation dans la relation avec l'autre, sentiment de reconnaissance...).

Fiche issue de l'étude :
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



À l'origine, le tiers-lieu se définit comme un espace de sociabilité et de ressources, à mi-chemin entre la maison et le travail, des lieux ouverts à tous et propices à la création. En se professionnalisant, il conserve cette complémentarité travail-loisirs qui en fait sa richesse puisque s'imaginent en son sein des organisations qui ne relèvent ni du travail classique ni entièrement du bénévolat. Il se teste dans les tiers-lieux des initiatives organisationnelles et des modalités participatives de prise de décision (facilitant la «réappropriation de son pouvoir d'agir par l'individu») qui tentent de relier «différents pans de vie»¹ prenant en considération l'individu dans son entièreté (en recherche de cohérence dans son action).

Ces expérimentations évoluent au gré des enseignements qu'elles apportent et font elles-mêmes évoluer la construction d'un modèle équilibré (nécessitant d'innover pour répondre aux différents enjeux). Ainsi, l'agencement du modèle socio-économique d'une structure va passer par la définition d'une offre de services (proposition de valeur) qui reconnaît la valeur créée collectivement par le travail au sens large. Cette question, centrale dans la vie de toute organisation sociale mais aussi dans l'ancrage du tiers-lieu dans une réalité économique, demande :

- **de penser les compétences nécessaires** pour assurer et maintenir cette offre de services, autant pour la conduite d'activités de terrain que pour la contribution à la définition des orientations et la gestion du lieu : identification et mobilisation des compétences, renforcement entre leurs aspects formels et informels (prégnant dans les tiers-lieux).
- **d'organiser les conditions de répartition de ces compétences** au service d'une finalité collective (faire converger les aspirations individuelles avec le projet collectif).
- **de prévoir une gouvernance** (système de prises de décisions) pour piloter et évaluer les actions.

De fait, les interactions à l'œuvre dans les tiers-lieux génèrent des dynamiques de renouvellement du rapport au travail : inventions de nouveaux statuts (des contributeurs plutôt que des bénévoles), formes hybrides de répartition du travail (des chargés de mission autoentrepreneurs payés à la tâche en soutien à l'équipe salariée) ou réflexions sur le sens du travail lui-même (sortir d'un rapport d'aliénation pour favoriser un processus d'émancipation). Dès lors, se questionnent les modalités de soutien à ces différentes formes d'engagement, tout en assurant la permanence et la continuité du projet.

Des espaces d'émancipation par le travail

Les tiers-lieux en tant qu'espaces ouverts, dynamiques, inclusifs, sont propices à l'innovation (sociale, institutionnelle, économique...) et adaptent leurs services et activités aux besoins identifiés sur leur territoire et à l'évolution de leur projet. Cette adaptabilité, centrale au modèle des tiers-lieux, permet de sortir d'une production standardisée : construite en fonction des dynamiques, s'ajustant au réel, découlant sur un renouvellement de l'action, soutenant les prises d'initiative... «Les personnes savent pourquoi elles produisent, comprennent le fonctionnement global, peuvent être valorisées pour leur contribution. Cela casse le sentiment de faire partie d'une «chaîne de production», où les salariés n'ont qu'une vision partielle de leur activité [...]. Cette meilleure « maîtrise » des enjeux rend possible un engagement plus fort des salariés, sur la base d'un travail moins programmé, moins réglé à l'avance, qui nécessite d'inventer, d'arbitrer, de se régler, de se réguler.»²

Des témoignages des personnes impliquées dans les tiers-lieux, bénévoles ou salariées, il ressort de leur motivation une recherche de «sens» qui relève du besoin de prendre du recul («récupérer», en «rémission» du monde du travail), de se reconnecter aux autres et au vivant (s'insérer dans un tissu social, rencontrer l'altérité), voire de prendre soin de soi (se faire du bien, «je soigne mon éco-anxiété», «je prends moins de médicaments»). Ces implications, parfois sur une période transitoire, sont l'occasion d'entamer une reconversion ou bifurcation professionnelle (envie de se former et de s'informer, d'acquérir des apprentissages techniques sur les pratiques agricoles), en même temps qu'une redéfinition de son rapport au travail (chercher un «meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle»).

La Raffinerie

mène des réflexions sur le «bonheur au travail», avec la construction d'un outil de calcul d'indice du bien-être au travail, et sur le choix de la rémunération «à la carte».

Au Maquis

il n'y a pas de décompte des heures, chacun choisit son rythme. Les 9 salariés se considèrent comme des «copropriétaires d'usage de leur outil de travail à parts égales».

¹Revue sur les tiers-lieux n°05, Coopérative Tiers-Lieux (2020), L'action sociale dans les tiers-lieux, par le travail,

<https://coop.tierslieux.net/laction-sociale-dans-les-tiers-lieux-par-le-travail/>

²Atemis-Leris, Étude-action sur les tiers-lieux nourriciers dans le Réseau Cocagne, https://nourriciers.tierslieux.net/files/EtudeActionAtemisLeris-SurLesTiersLieux_fichierpdf_synthese-gt-tiers-lieux-atemis-leris-apres-restitution.pdf

Cette recherche d'équilibre se matérialise souvent par une demande de souplesse dans son engagement, d'indépendance dans son statut, de flexibilité dans ses horaires, d'espace pour exprimer sa créativité. Dans 4 des 17 tiers-lieux rencontrés (La Raffinerie, Terres Citoyennes Albigeoises, Les Serres de Beaudreville et La Martinière), une partie des missions est assurée par des personnes sous statut d'indépendants (prestations externes, auto-entrepreneurs, rétributions), avec un découpage à la tâche ou à la mission permettant à chacun de choisir son niveau d'investissement. Un travail d'accompagnement vers l'autonomie en activité agricole est aussi proposé au travers des espaces-tests (Le Gerموir, Le 100e singe), portant la réflexion sur un statut spécifique «*d'entrepreneur associé, salarié d'une coopérative d'activité et d'emploi*» (Le Gerموir).

Ces espaces d'apprentissage par le concret, par l'action collective créent les conditions favorables à une émancipation par le travail qu'elle soit individuelle ou collective.



Voir la Fiche «*Production et gestion de communs*»

L'implication et la participation (des citoyens dans des comités, des salariés dans des gouvernances collégiales) ont vocation à favoriser le développement de la confiance en soi, aiguïser l'esprit critique vis-à-vis d'enjeux plus globaux, renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, valoriser les connaissances et le vécu (universels sur les enjeux d'alimentation). Ces différents éléments sont consubstantiels d'un processus d'émancipation, étant entendue ici l'émancipation par le travail, comme un des volets ou des étapes de l'émancipation personnelle, facilitant l'accomplissement de soi, l'autonomie financière, la reconnaissance de ses savoirs et compétences... Pour autant, ces éléments sont à bien mesurer au regard du parcours et des envies de chacun, la frontière étant parfois poreuse avec la notion de responsabilité individuelle.

La construction d'un projet collectif catalyse, ainsi, les aspirations individuelles mais peut aussi les frustrer (un facteur de tensions récurrentes). Un des enjeux de l'animation du collectif est alors de permettre l'articulation entre ces différents besoins et envies dans une dynamique d'enrichissement mutuel.

CES ESPACES D'APPRENTISSAGE PAR LE CONCRET, PAR L'ACTION COLLECTIVE CRÉENT LES CONDITIONS FAVORABLES À UNE ÉMANCIPATION PAR LE TRAVAIL.

Un support apprenant propice à l'insertion

De par leur projet social et politique, de nombreux tiers-lieux ont ainsi tissé des liens avec des structures d'insertion par l'activité économique ou prévoient des parcours d'adaptation pour des personnes éloignées de l'emploi. Ces partenariats émergent sur des actions de type travaux communs, visites de sites ou séjours de formation. Ils répondent, pour les tiers-lieux, à l'enjeu de compléter leur approche sociale et de médiation environnementale (La Raffinerie), de transmettre et valoriser les apprentissages (La Martinière) ou d'approfondir le ciblage d'un public aux difficultés spécifiques (La Smalah organise des séjours de formation, complétés par un accompagnement psychologique, sur une période de 6 mois afin de remobiliser des jeunes éloignés de l'emploi).

D'autres tiers-lieux sont eux-mêmes des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) :

Le Gerموir

structure composée de 5 salariés permanents et 7 CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion). La couveuse d'activité vise à rendre autonomes des porteurs de projet en sécurisant leur phase de test avec un contrat en CDDI et en les accompagnant sur les fonctions supports pendant les premières années.

Les tiers-lieux nourriciers des Jardins de Cocagne³

les Jardins de Cocagne sont des SIAE ayant comme support d'activité le maraîchage biologique. En complémentarité de ce support principal, se construisent des offres de services adaptés aux territoires d'implantation : épiceries, espaces de rencontres et de sensibilisation, services de soutien aux producteurs locaux, restauration...

³ Site internet du Réseau Cocagne : <https://www.reseaucocagne.org/>

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) peuvent avoir des statuts et formes juridiques diverses, notamment des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) organisés souvent sous forme associative. Ces structures ont pour objectif l'accompagnement socioprofessionnel de personnes éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales ou professionnelles diverses, afin de faciliter leur insertion idéalement vers un emploi durable. Elles embauchent ces personnes sous contrat à durée déterminée : CDD d'usage ou CDD d'insertion (CDDI), pour une durée de parcours qui s'étend jusqu'à deux ans maximum. Pour ce faire, elles font l'objet d'un conventionnement pluriannuel avec l'État sur le soutien financier des aides au poste d'insertion. Si ces aides aux postes couvrent les salaires des personnes en parcours d'insertion, elles ne couvrent quasiment pas l'encadrement ou les frais de structure que cela requiert.⁴

Être une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) relève d'un objet social construit dès le départ qui nécessite un conventionnement. Les agréments IAE des tiers-lieux nourriciers, majoritairement en ACI, relèvent pour l'instant uniquement de la diversification par rapport à une activité principale (de maraîchage ou de distribution/sensibilisation alimentaire).

« Donner de l'ampleur à un projet politique de territoire dans un tiers-lieu nourricier est aussi l'opportunité pour une structure d'insertion de faciliter l'intermédiation [les sorties vers l'emploi] avec une typologie diversifiée d'acteurs et de contribuer d'autant à désenclaver les questions d'insertion : donner une perspective inclusive au projet, soutenir la trajectoire professionnelle de personnes en situation d'exclusion... »⁵

L'écosystème que brassent les tiers-lieux est par lui-même très favorable aux sorties positives des salariés en parcours d'insertion (trouver un emploi durable ou de transition, réduire les freins d'accès à l'emploi comme des ateliers numériques ou FLE - Français Langue Etrangère).

Cette diversification d'activité qu'est l'ouverture d'un tiers-lieu demande d'adapter l'encadrement des salariés en insertion (orientation des missions d'accompagnement des encadrants techniques). L'autonomie nécessaire aux postes occupés dans ce contexte nécessite, en effet, d'être accompagnée progressivement au regard des profils de chacun (acquisition de savoir-faire et de compétences techniques).

Les facteurs d'émancipation identifiés précédemment sont d'autant plus prégnants pour des salariés en parcours d'insertion. Chacun est vu comme une ressource pour le projet et non plus comme une personne à insérer, cantonnée à la place qui lui aurait été assignée. *«Un rapport d'égalité se construit, chacun étant nécessaire pour le bon fonctionnement du projet (...) Elles ne font pas qu'exécuter des tâches, mais elles peuvent expérimenter des choses, des postures : les personnes « ne sont pas bloquées sur le contrat », les missions étant de fait plus larges que la fiche de poste.»⁶*

Des risques psychosociaux récurrents

Si la plupart des personnes interviewées parlent d'émancipation et de recherche de sens, elles sont unanimes sur la surcharge de travail, les risques d'épuisement et les situations de burn-out. Le modèle économique des tiers-lieux, souvent basé sur la recherche permanente d'équilibre (entre développement de nouvelles activités et gestion des activités courantes ; captation incertaine de subventions et vente de produits/services ; gratuité et consolidation d'une certaine rentabilité), peut être source de précarité. Précarité qui se retrouve dans la forme d'emploi et dans le montant des salaires (majoritairement proches du SMIC). La difficulté à sécuriser ces modèles d'innovation s'explique notamment par le temps nécessaire de compréhension et d'appropriation du projet par les financeurs et par les règles de gestion administratives et financières imposées pour accéder aux subventions (décalage entre le calendrier des projets et celui de la production agricole, entre l'engagement des dépenses et la réception des subventions, démultiplication des demandes pour couvrir les besoins, fonctionnement en silo des institutions ne correspondant pas à l'approche transversale et multi-activités des tiers lieux). Ces difficultés cumulées engendrent, dans la réalité quotidienne, une qualité de vie au travail dégradée, que les salariés acceptent pendant un certain temps, mais dont la motivation peut finir par s'éroder. Et cela peut finir par être le cas aussi pour les fondateurs du lieu.

⁴Avisé (2023) Insertion par l'activité économique, comment développer des coopérations territoriales pour une alimentation plus juste et durable ? : <https://www.avise.org/ressources/insertion-par-lactivite-economique-comment-developper-des-cooperations-territoriales-pour>

⁵Atemis-Leris, Étude-action sur les tiers-lieux nourriciers dans le Réseau Cocagne, https://nourriciers.tierslieux.net/files/EtudeActionAtemisLerisSurLesTiersLieux_fichier-pdf_synthese-gt-tiers-lieux-atemis-leris-apres-restitution.pdf

⁶Ibid.

On retrouve souvent dans les propos des personnes que nous avons interrogées, une volonté d'engagement «à visée transformative», une recherche d'emploi souple favorisant la liberté d'action et en même temps, l'acceptation du fait que les tiers-lieux restent «des éco-systèmes précaires». Dans les tiers-lieux professionnalisés, les salariés se retrouvent majoritairement, soit avec des contrats à temps partiel (des moyennes par structure à 0,8 ou 0,5 ETP), soit en surcharge de travail bénévole (les heures supplémentaires sont rarement comptabilisées et rémunérées). Le temps bénévole est souvent pleinement intégré par les salariés comme une norme de travail, allant jusqu'à «facilement 70 % du temps qui n'est pas rémunéré», contrebalancée par une rémunération par le «sens» de l'action menée.

Les burn-out (professionnels ou militants) sont aussi révélateurs des difficultés à scinder l'engagement personnel de la vie professionnelle, à gérer une frontière floue entre les deux, ce qui peut engendrer une situation de «servitude volontaire» ou «d'auto-exploitation» («travailler autrement, on n'y est pas»). Cette forte imbrication vie professionnelle/vie personnelle est particulièrement marquée pour les membres fondateurs qui ont investi «sans compter leurs heures» au démarrage du projet et jusqu'à la stabilisation du modèle (ce qui peut prendre quelques années). Durant cette période, leur investissement déborde largement du cadre de travail et leur rémunération provient souvent de leurs fonds propres (chômage, RSA). Un décalage peut alors se créer avec les salariés recrutés : tensions culturelles entre les visions, entre surinvestissement et épuisement subi par le rythme imposé. Les postes de coordination, qui doivent articuler les différents enjeux de structuration, sont aussi sujets à l'épuisement (exemple : sur un même poste de coordinateur dans un tiers-lieu, il nous a été rapporté que successivement, 3 personnes ont vécu une situation de burn-out), générateurs d'un turn-over déstabilisant pour la structure.

Ces risques d'épuisement, loin d'être spécifiques aux tiers-lieux, sont également récurrents et structurels dans le monde associatif⁷ (un secteur porteur de sens, qui attire de nombreux talents), Au-delà de la structuration du modèle économique et de la stratégie de recherche de financements (division des postes et responsabilisation individuelle sur son propre financement comme facteurs de stress), différents points d'attention peuvent être soulevés :

- **Être attentifs à la surcharge potentielle et veiller les uns sur les autres** (instaurer un système de binôme pour prévenir la fatigue de l'autre, proposer un droit à la déconnexion...)
- **Se prémunir de l'isolement des dirigeants et prévenir la répartition des responsabilités** avec, par exemple, des systèmes de référents par branches ou pôles ; anticiper la transmission et le portage du projet au-delà des membres fondateurs.

- **Accompagner la professionnalisation de la fonction d'employeur**, restée souvent un impensé des structures qui se vivent avant tout comme militantes, notamment au niveau des CA associatifs.
- **Prêter attention aux statuts hybrides expérimentés** (contributeurs rémunérés à la tâche, auto-entrepreneurs à la mission) car, s'ils répondent à des demandes de souplesse, ils créent aussi des conditions de travail particulièrement précaires qui peuvent être subies (absence de protection sociale, pas de rémunération fixe).



Voir la Fiche
«Modèle socio-économique»

Une organisation du travail à adapter

Prévenir les risques d'épuisement demande de construire un cadre de travail clair et de penser des espaces d'échange autour des enjeux de travail et d'organisation de la production (au sens économique du terme, pas uniquement agricole). Les enjeux de santé au travail sont étroitement liés à la notion de collectif (qui prend soin, se ressource au contact de l'autre, identifie les zones de souffrance) et de coopération, qu'elle soit horizontale (entre pairs), verticale (dans un lien hiérarchique) ou transversale (avec les usagers d'un service). Soutenir la dynamique de coopération nécessite, là aussi, d'avoir des compétences et une posture adaptée : être à l'écoute, laisser la place, tenir un cadre souple, animer les échanges. Plusieurs enjeux de travail ont été repérés et abordés sous différentes modalités dans les tiers-lieux interrogés :

- **L'enchevêtrement des activités demande d'organiser la répartition des tâches**, indispensable notamment pour assurer la production agricole en tenant compte de contraintes spécifiques (calendriers de culture, aléas climatiques). La transmission des savoirs, connaissances et compétences techniques doit, là aussi, être anticipée. Elle est prévue, soit par un ou plusieurs agriculteurs lors de travaux collectifs, soit assumée par un petit groupe de personnes spécialisées comme aux Terres Citoyennes Albigeoises.

⁷Souffrance en milieu engagé, Pascale-Dominique Russo, Ed. du Faubourg, 2020

- **Prendre du recul sur le travail quotidien est propice à une certaine réflexivité sur sa pratique**, dédier du temps à l'analyse de la répartition du travail permet de réajuster le travail prescrit au réel et d'éviter la reproduction des schémas habituels d'organisation. Ces instances de discussion permettent de prendre soin des individus et du collectif : reconnaître l'engagement des uns et des autres, réguler les tensions, remobiliser. À l'Arbre, en plus des temps de fonctionnement quotidien, "des temps de cohésion" sont organisés tous les 1-3 mois comprenant un temps créatif et ludique et un temps de travail.
- **Une gouvernance partagée ou collégiale aide à prévenir les rapports de domination mais demande une attention permanente**, une volonté d'aller vers une horizontalité des rapports de travail et une répartition des responsabilités au risque, sinon, de créer de la confusion entre l'intention et le fonctionnement. «*Travailler en collectif n'est pas inné, ça demande vraiment de travailler la posture de chacun, les attentes, les besoins, une vision et une ambition partagée et commune, et ensuite élaborer un plan d'action*» (Le Germe). Ces espaces permettent aussi d'être attentifs aux inégalités dans les rapports de genre (lire à ce propos les résultats de l'étude-action de la Manufacture Coopérative).⁸
- **Porter une attention à l'individu au sein du collectif est aussi abordé au travers des discussions internes sur la répartition des ressources**. Les tiers-lieux s'interrogent ainsi sur différentes modalités pour assurer une équité de revenus entre les personnes y travaillant (salariées ou non) en prenant en compte les contraintes et envies de chacun (équité des ressources, questionnement sur une SSA interne, rémunération en fonction des besoins, priorité donnée à l'embauche plutôt qu'à de meilleurs salaires, réflexion collective sur les passages à l'échelle).

Différents choix stratégiques en matière de richesses humaines

Choisir de professionnaliser une structure nécessite d'être assumé dans l'organisation du travail qui en découle. Ces choix peuvent évoluer en fonction du stade de développement du projet, des opportunités de financement, de l'épuisement du collectif, des envies de s'investir...

Afin d'articuler les statuts, valoriser les différents niveaux d'engagement et assurer la pérennité des structures, les tiers-lieux nourriciers rencontrés explorent différentes pistes et modèles d'organisations hybrides entre salariat et bénévolat.

Exemple :

Des choix de conserver une structure bénévole : à la Grange de Gropuy et aux Terres Citoyennes Albigeoises, pour des questions de moyens mais aussi parce qu'ils estiment «*ne pas avoir la capacité d'encadrer un salarié et d'assumer la fonction employeur*». Cette volonté de maintenir le projet bénévole vise à permettre son appropriation égale par toutes et tous, en s'appuyant sur des noyaux durs de cofondateurs ou membres actifs. Les différentes activités (maraîchage partagé, épicerie participative, etc.) y sont organisées collectivement. À la Grange de Gropuy, les décisions sont prises par «*consentement*», dans un fonctionnement proche de la sociocratie.⁹ Ce que cela implique en termes d'organisation du travail : favoriser la polyvalence des tâches dans une quête d'autonomisation du collectif, au-delà du «*noyau dur*», d'avoir des outils et des espaces de transmission de savoirs et compétences, de prévoir une gestion administrative et comptable rigoureuse et stable. Des choix assumés de salariat : au Talus, l'objectif des cofondateurs depuis le début est de sécuriser le cadre professionnel et juridique de l'association. Aujourd'hui ils ont "la machine RH d'une entreprise", les salariés font seulement leurs heures dans le respect du droit du travail.

Ce choix a demandé de construire un modèle socio-économique pouvant y répondre et à être reconnu comme association de délégation de service public. Au GRAIN de la vallée, la volonté de pérenniser le cadre d'engagement des bénévoles, qui sont le «*moteur de la structure*», a motivé l'orientation des recherches de financements pour structurer des postes salariés. Ce que cela implique en termes d'organisation du travail : que les salariés soient garants du fonctionnement de l'association, l'investissement bénévole peut alors être sans engagement (ponctuel ou régulier), d'adapter le plan de charge des salariés à l'encadrement des bénévoles ou services civiques, de construire un modèle socio-économique adapté. Au même titre que les bénévoles, les services civiques n'étant pas des salariés, ils ne doivent ni remplacer un poste, ni avoir de lien de subordination.

⁸La Manufacture coopérative, Catherine Bodet (dir.) (2019), *Fabriquer l'Égalité, Manifeste pour en finir avec le sexisme dans l'Économie Sociale et Solidaire*, <https://manufacture.coop/fr/ressources/manifeste-fabriquer-egalite>

⁹Sociocratie : mode de gouvernance partagé, reposant sur plusieurs piliers, dont une structuration en cercles semi-autonomes qui permet une prise de décision répartie sur l'ensemble du groupe.

Des volontés de gommer les frontières : Au Maquis l'ambition est de garantir un cadre favorisant l'engagement citoyen en laissant la place à l'appropriation et à la proposition de nouvelles activités par les adhérents et habitants en fonction de leurs compétences et envies (chorale militante, marché paysan, etc.). L'équipe salariée assume d'inscrire son travail dans une perspective militante, un des co-fondateurs estime avoir «*totale-ment gommé les frontières dans [sa] vie, [il] commence le lundi et finit le dimanche quoiqu'il arrive et ce, [qu'il] travaille 20 heures ou 250 heures par semaine*». Ce que cela implique en termes d'organisation du travail : pas de contrôle du temps de travail des uns et des autres, chacun est payé pareil, une attention accrue aux rapports de domination, des réunions hebdomadaires pour anticiper ces risques, un système de tuilage ou de parrainage. Cela traduit les limites du salariat et du statut associatif qui ne proposent rien de plus que le salariat, ce qui est différent en coopérative où l'on peut être salarié et sociétaire.

Expérimentations autour de formes variées de rétribution de l'engagement

Au GRAIN de la vallée, comme dans beaucoup de tiers-lieux, «*le projet repose sur l'engagement bénévole*». Les bénévoles se sentent tout d'abord rétribués dans leur implication de par le bien-être qu'ils en retirent (lien social, valorisation de soi) et la contrepartie non-monnaire qu'ils retirent du temps investi (apprentissages, dons en nature). Dès lors, différentes modalités sont testées par les tiers-lieux pour soutenir l'engagement des personnes qui contribuent à la vie du lieu et tenter de gommer les frontières entre les statuts. La rétribution des individus est arbitrée au regard de l'articulation entre différentes dimensions: leur besoin de reconnaissance, la structuration organisationnelle du lieu et la nécessité d'assurer une continuité de service (transmission des informations, tuilage des missions).

Sont alors testées dans l'organisation des tiers-lieux des modalités de répartition du travail et de sa valeur qui articulent bénévolat, salariat et statuts hybrides de valorisation de l'engagement.

- **Rémunérations ponctuelles de contributeurs, en fonction de missions identifiées collectivement** : en privilégiant le statut d'indépendant à celui de salarié (La Martinière), en finançant les prestations par les subventions de fonctionnement de l'association (aux Terres Citoyennes Albigeoises) ou en expérimentant une rémunération à la tâche (la Raffinerie). A la Raffinerie, la valorisation du bénévolat (qui représente 80% -90% de la main d'œuvre) se fait par une rémunération à la tâche, avec un accompagnement à l'auto-entrepreneuriat proposé pour faciliter l'autonomisation (35-40 auto-entrepreneur.e.s

pour 6-7 ETP). Des chargés de mission ont «une tâche précise à accomplir pour un montant qui est défini à l'avance». Personne n'est dédié à une seule tâche. Les tâches sont partagées autant que les responsabilités. Les membres de la Raffinerie travaillent sur une caisse de solidarité pour pallier le manque de protection sociale due au statut d'indépendant. Les compétences sont identifiées avec un système de badge (exemple : des Open badges qui permettent de valoriser des compétences informelles) et parfois reconnues financièrement par la fixation d'une rémunération des dirigeants de l'association.

- **Contreparties en nature pour des chantiers participatifs** ayant vocation à soutenir des activités demandant d'importants moyens humains (exploitations maraîchères ou bâtiments) : ils se déclinent sous différents formats (loisir-créatif, jardin ou gros travaux) pour proposer des moments de partage et d'apprentissage. Des opérations de glanage au tiers-lieu Au Maquis sont organisées pour valoriser la production locale, y donner accès aux personnes qui ne pourraient pas l'acheter à un tarif rémunérateur pour le producteur, proposer un temps de transmission et d'apprentissage... Le bénévolat peut aussi être valorisé sur son compte CPF, en récupérant ainsi des heures de formation.
- **Systèmes de rétribution de l'engagement au travers de monnaies d'échange** (la Manne au Menadel) ou une rétribution des habitants sur le modèle des conventions citoyennes ou du community organizing (idée pour favoriser la participation des habitants à une caisse alimentaire commune qu'ils gèrent eux-mêmes, à l'EDENN ou Au Maquis). À La Raffinerie, les bénévoles sont rétribués en fonction du temps dédié sous la forme d'un accès à un espace, un produit, un service, etc. (ex. 1h de travail = 1kg de riz). Les personnes qui viennent travailler bénévolement pour un chantier participatif peuvent par exemple manger gratuitement à la cantine.

Conclusion

Les tiers-lieux nourriciers, espaces hybrides entre travail et vie sociale, réinventent les rapports au travail en proposant des modèles flexibles et émancipateurs. En s'éloignant des CDD classiques et du bénévolat traditionnel, ces lieux favorisent une gouvernance participative et une organisation du travail plus centrée sur l'humain, valorisant les compétences et l'autonomie individuelle. Le rapport renouvelé au travail induit dans les tiers-lieux se voit renforcé autour de supports alimentaires et nourriciers par leurs aspects universels, multi-dimensionnels (vital, social, culturel, économique) et concrets (pédagogie active, impact direct de son action). La recherche de sens et le besoin de reconnexion à la terre, souvent évoqués comme source de motivation dans les phénomènes de bifurcation professionnelle, trouvent dans ces espaces de ressources une palette de réponses à cette éco-anxiété.

Toutefois, cette recherche de sens et d'équilibre s'accompagne de défis, liés pour partie aux risques de surcharge de travail et d'épuisement. Les structures d'insertion qui collaborent avec ces tiers-lieux y trouvent un terrain fertile pour l'émancipation professionnelle, bien que la précarité économique demeure un enjeu majeur. En somme, si les tiers-lieux nourriciers représentent un laboratoire d'innovations sociales et économiques, une attention particulière est nécessaire afin de maintenir la motivation et de prévenir l'épuisement au sein de ces écosystèmes fragiles.

Auteurs de la fiche : Manon Jaccard (Réseau Cocagne) et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)

Relecteurs : Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux), Manon Jaccard (Réseau Cocagne)

Alice Bouchet et Rémy Seillier (France Tiers-Lieux), Silvain Demann (Demand'SA)

Direction artistique : Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)

Financement : Fondation Carasso et DRAAF Occitanie

Fiche

La production et gestion de communs

La notion de «commun» suscite un intérêt croissant dans le débat public, particulièrement au sein des tiers-lieux. Ce terme polysémique est souvent associé à la notion de ressources partagées. Nous n'essaierons pas ici de passer en revue toutes les définitions existantes, qui varient souvent selon les disciplines. Par exemple, en droit, les communs sont définis en fonction du régime juridique qui détermine la forme de propriété collective, tandis qu'en économie, l'accent est mis sur les modes de gestion et d'allocation des ressources.

Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, a largement contribué à la compréhension des «communs» ou «biens communs» (commons en anglais). Elle a montré que, contrairement à l'idée répandue de la «tragédie des communs» (l'idée que les ressources partagées sont inévitablement surexploitées et détruites), il est possible pour les communautés de gérer ces ressources de manière durable. Elle a identifié plusieurs principes de gestion des communs, comme la nécessité de règles claires, la participation des utilisateurs dans la prise de décision, et des mécanismes de surveillance et de sanctions pour prévenir les abus. Dans la continuité des travaux d'Elinor Ostrom, on peut définir un commun comme : *Une ressource dont la gestion et l'utilisation est déterminée par des règles et une gouvernance créées et appliquées par la communauté qui l'utilise, dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.*

En y ajoutant l'idée que le commun comme mode d'organisation revêt également une valeur émancipatrice pour les personnes qui y participent, nous nous situons à l'intersection des considérations "ressourcistes" du commun, et celles plus "politiques". Nous tenterons de présenter les pratiques développées au sein des tiers-lieux qui relèvent de ces dynamiques, et qui in fine, favorisent l'extension d'un mode de gestion démocratique et distinct du cadre exclusivement privé ou public.

Fiche issue de l'étude :
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



Tiers-lieux et communs, lieu(x) commun(s) ?

Les tiers-lieux nourriciers que nous avons visités se réclament d'une certaine proximité avec la notion de "commun". Que ce soit le fruit d'une assimilation rigoureuse du concept tel qu'il a pu être formulé dans la recherche sous différentes formes, ou celui d'un usage moins systématique mais révélant une sensibilité accrue pour les formes d'action collective dépassant le cadre traditionnel privé/public, les tiers-lieux nourriciers semblent pétris de cet imaginaire.

- **Le tiers-lieu est conçu et/ou perçu comme un commun** à l'instar de la Grange des Roues qui envisage le projet "comme un commun qui appartient à tous, au service de tous, à l'image d'une ruche où chacun connaît exactement sa fonction et sait ce qu'il a à faire [...] pour l'ensemble de la Communauté".
- **Faire commun est un état d'esprit** pour La Smalah mue par la «volonté de faire vivre le village, de faire des trucs ensemble».
- **Les communs du tiers-lieu sont des ressources matérielles ou immatérielles partagées et gérées collectivement** ainsi Commune Ferme, initiative d'Au Maquis¹, est un lieu de culture vivrière à destination de personnes disposant de faibles revenus qui, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, produisent, cueillent et distribuent fruits et légumes bio.

Dans une perspective "ressourciste", un recensement des ressources matérielles et immatérielles partagées a été établi pour rendre compte des typologies de communs et de leur récurrence, et ainsi cerner le périmètre des communs nourriciers

Des espaces et des équipements mutualisés

La plupart des tiers-lieux interrogés disposent de jardins partagés ou de terres agricoles et moins de la moitié dispose d'espaces de travail partagé de type bureau et atelier. La cuisine collective (non professionnelle) et la salle polyvalente permettant l'accueil de formations, de réunions, d'événements font partie des espaces communs basiques. En revanche l'espace café / bar n'est pas systématique et plutôt ponctuel en lien avec la programmation événementielle. L'épicerie figure également parmi les principaux espaces partagés. Les tiers-lieux interrogés se sont équipés au gré de ses activités. Ils ont presque tous des équipements de jardinage-maraîchage et de cuisine.

La plupart disposent d'un parc machine pour fabriquer, réparer, entretenir, prototyper. La Raffinerie se distingue par la diversité de ses équipements mutualisés : brasserie, bacs de culture hors sol, serre

aquaponique, champignonnière, élevage de mouches soldats, méthaniseur, équipements d'édition et de couture.

Si les tiers-lieux interrogés présentent leur lieu comme un commun en ce qu'il est par essence un lieu partagé, la réalité concrète de la gouvernance et de la gestion est parfois plus complexe (cf infra). Néanmoins, les tiers-lieux permettent d'initier de réelles dynamiques de mutualisation.

La Grange des Roues

4 boulangers organisés en SCOP produisent une gamme de pains bio au levain valorisant le patrimoine des blés du territoire, dans un moulin historique qu'ils mutualisent. La mutualisation, au-delà de l'aspect financier (partage des coûts d'investissement), passe également par le partage du temps de travail et d'entretien du lieu, et des équipements, entre les boulangers.

l'Arbre

Le laboratoire de transformation du lait de l'Arbre est mutualisé par les fermes alentours.

Il s'agit d'un équipement très coûteux qu'aucune ferme n'aurait pu se permettre d'acheter seule. Gain de temps, de place, de coûts et d'énergie pour cet outil de production mutualisé partiellement financé par des aides publiques

QUE CE SOIT LE FRUIT D'UNE ASSIMILATION RIGoureuse DU CONCEPT TEL QU'IL A PU ÊTRE FORMULÉ DANS LA RECHERCHE SOUS DIFFÉRENTES FORMES, OU CELUI D'UN USAGE MOINS SYSTÉMATIQUE MAIS RÉVÉLANT UNE SENSIBILITÉ ACCRUE POUR LES FORMES D'ACTION COLLECTIVE DÉPASSANT LE CADRE TRADITIONNEL PRIVÉ-PUBLIC, LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS SEMBLent PÉTRIS DE L'IMAGINAIRE DU COMMUN.

¹Site internet Au Maquis : <https://www.aumaquis.org/commune-ferme>

Des services, des savoirs et des conventions partagées

Les tiers-lieux proposent une programmation événementielle et des ateliers ouverts à tous. La vente en circuit court, les chantiers participatifs - sujet à des partages informels des connaissances - et les formations théoriques et techniques ressortent parmi les principaux services ; suivent, en moindre proportion, la restauration, la production alimentaire (céréales, bières, légumes...), le débit de boissons et l'accompagnement de projets agricoles. Selon les besoins de leur territoire d'implantation, des services mutualisés spécifiques peuvent être proposés.

- **L'Arbre** propose du coliving - formel et informel.
- **La Raffinerie** a mis en place une micro-recyclerie.
- **Le Gerموir** est également une couveuse d'activités.
- **La Grange des Roues** et **La Smalah** produisent du mobilier et des équipements (moulin, fournil, équipements low-tech...).

Sur le plan des savoir-faire et des savoir-être, tous initient ou contribuent à des coopérations locales. Pour certains, la culture collective de l'organisation, un apprentissage en commun, constitue en soi une ressource immatérielle partagée. La recherche et les sciences participatives d'une part, la création de contenus de capitalisation d'autre part, sont des ressources immatérielles fréquemment recensées. Les compétences techniques communautaires sont, quant à elles, ponctuelles.

Le GRAIN de la Vallée

s'est donné pour mission de documenter chacune de ses pratiques, pour devenir une zone d'expérimentation et de recherche. Il a mené un diagnostic initial (étude du sol, de l'eau en surface, des eaux souterraines, des espèces présentes) et fait partie d'un programme d'aménagement du paysage et de corridor écologique de la métropole voisine.

L'Arbre

produit des connaissances autour de la transition écologique et sociale, diffusées notamment au travers de formations.

La Smalah

en lien avec l'Atelier Paysan, conçoit, partage, forme et autonomise les producteurs d'un point de vue technique avec le concours du Club Brico 3000 grâce à des bricoleurs bénévoles.

Terres Citoyennes Albigeoises

a lancé la série de podcasts "Mémoire du maraîchage", recueil de témoignages et enquêtes dans les archives pour en savoir plus sur l'activité du maraîchage pratiquée dans et autour de la plaine de Lescure.

La Grange de Gros Puy

dispose d'un groupe maraîchage vecteur d'échanges de pratiques

En outre, parmi les ressources immatérielles partagées figurent des outils et infrastructures (guide d'accueil, Open Badge, monnaie temps interne, process de fonctionnement, boîte à outils) facilitant la contribution et la gestion des communs.

La nature de commun des tiers-lieux nourriciers vient évidemment du fait qu'ils administrent collectivement des lieux, des biens et services ainsi que des savoirs, dont ils cherchent à étendre l'usage au plus grand nombre.

Une multiplicité de modes de gouvernance partagée

Pour faire d'un tiers-lieu un « espace porté, animé et développé par un collectif d'acteurs solidairement responsables du lieu² », il s'agit évidemment en premier lieu d'établir des modes de gouvernance qui permettent l'implication partagée dans la création du lieu. Les tiers-lieux nourriciers, à l'instar d'autres initiatives citoyennes, peuvent être des laboratoires de ces modes de gouvernance en expérimentant la prise de décision démocratique et le partage des responsabilités.

De l'origine des projets à leur mise en fonctionnement, en passant par leur structuration juridique, ces initiatives tentent de faire « commun ».

Le partage des décisions, la définition des modalités d'accès et des règles d'usage sont institués par les statuts de la structure ou des règlements intérieurs formalisant la gouvernance du tiers-lieu.

Au-delà de la formalisation de gouvernances collégiales ou participatives, le souci de garantir la participation collective aux décisions prises dans la structure se retrouve également dans la manière de mener les débats et les discussions. Dans ce sens, de nombreux tiers-lieux nourriciers s'inspirent des principes de la communication non-violente, ou de la sociocratie par exemple.

Toutefois, il s'agirait de s'attarder sur les modalités de gestion des ressources prises une à une et non pas dans le tout-tiers-lieu. En effet, en l'état des données collectées nous ignorons si les ressources présentées en tant que commun par les tiers-lieux sont gérées collectivement.

Le fonctionnement de la **Grange de Gros Puy s'inspire de la sociocratie**. Les bénévoles et adhérents investis dans chacun des pôles du tiers-lieu se regroupent dans des cercles «souverains» pour décider de l'organisation du tiers-lieu et des différents projets. Chacun de ces cercles autogérés est représenté au sein des réunions plénières qui assurent l'articulation des activités et permettent de recueillir l'assentiment général des décisions prises par les groupes. Pour Antoine Libeert, co-fondateur, «c'est une manière de s'habituer à faire des propositions en y incluant les manières de penser des autres membres, et de s'assurer que, même au sein d'un groupe où un avis est majoritaire, il soit possible et plus aisé d'y opposer des réserves».

L'Arbre fonctionne en direction collégiale volontaire (DCV). N'importe quel membre peut décider d'en faire partie dès lors qu'il s'engage à venir régulièrement aux réunions. «Aujourd'hui, 7-8 membres composent la DCV, qui cherche à se rapprocher d'un modèle sociocratique. Y sont représentées une petite dizaine de «branches», ou groupes projets, par thématiques (ex. : festival, programmation culturelle, co-living...). Les branches peuvent être ouvertes ou fermées en fonction des besoins».

Des droits d'accès variables et une disparité d'implication des acteurs dans la gestion selon la ressource

Les droits et/ou conditions d'accès aux ressources sont variables selon leur nature : être adhérent, parrainé, coopté ou volontaire, disposer d'un open badge pour manipuler tel équipement en autonomie, signer une décharge de responsabilités, se conformer aux temps de rencontres organisés pour visiter et s'impliquer... Aucune récurrence n'a été identifiée

d'un tiers-lieu à l'autre. Au cours des entretiens, nous avons également questionné les tiers-lieux afin d'identifier les acteurs impliqués dans la gestion, l'entretien des ressources, d'une part et le respect des règles d'usage des ressources, d'autre part.

L'élaboration commune des règles d'usage, du mode de prise de décision et de répartition des responsabilités, garantit le caractère commun et collectif de la structure. Par ailleurs, en plus de parvenir à cet équilibre démocratique au sein de l'association, ce mode de gouvernance permet in fine d'acquiescer une certaine efficacité dans le fonctionnement quotidien. La charge de l'organisation de la vie collective ne repose pas entièrement sur les coordinateurs, et l'implication partagée permet d'avancer dans les projets en sachant leur légitimité.

EDENN

Le tiers-lieu dans son ensemble est considéré à l'EDENN comme une ressource commune au service de ses membres (ou usagers). La gouvernance est, en conséquence, pensée de façon ouverte et décentralisée. En effet, si l'association semble organisée classiquement avec un Conseil d'Administration (composé d'un représentant par structures fondatrices) qui se réunit mensuellement pour décider des axes stratégiques et faire le point sur la vie de l'asso y compris mandater certaines instances, les groupes de travail (gestion des espaces extérieurs, gestion des espaces intérieurs, contribution financière) et les groupes d'actions (réalisation de tâches précises au service de la vie collective sur le lieu), pour oeuvrer à de nouveaux projets, ces derniers proposent des projets au CA qui les valident par consentement. Pour Jean-Baptiste Assouad, «aucune décision ne peut être contestée, parce qu'elles sont prises collectivement. Toutes les décisions sont légitimes à partir du moment où elles sont prises par les organes de décision de l'association».

Il convient de noter, toutefois, que des tensions peuvent exister dans certains tiers-lieux entre des dynamiques apparemment contradictoires : d'un côté, la gestion démocratique, désintéressée, bénévole et, de l'autre, la perspective économique ou entrepreneuriale du tiers-lieu. Beaucoup de projets sont portés à leur origine par un noyau de fondateurs et l'un de leurs enjeux est de permettre une appropriation collective de la structure dès lors qu'ils affirment s'inscrire dans une démarche tiers-lieu.

²La Coopérative Tiers-Lieux. La revue sur les tiers-lieux n°08. Septembre 2021 Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/revue-sur-les-tiers-lieux-8/>

Il est clair qu'«une tension structurelle est identifiée entre le modèle d'un centre social prestataire de services, opérateur des politiques sociales et celui du centre social comme foyer d'initiatives habitantes»³ («centre social» compris comme un terme applicable aux tiers-lieux). Toutefois, pour Carl Pfanner du Talus, c'est finalement le fait de permettre un engagement bénévole ponctuel, sans exiger de prise de responsabilité dans la gouvernance, qui a permis le succès du tiers-lieu, et in fine le sentiment d'appropriation du lieu par les adhérents. Autrement dit, si la gouvernance y est moins participative, et la direction du projet plus entrepreneuriale, cet état de fait n'est pas entièrement contradictoire avec la production de communs au sein du lieu.

La gestion communautaire des ressources révèle également la dimension pratique qu'implique un usage partagé, avec son lot de difficultés et de succès. Le GRAIN de la Vallée nous fournit un exemple de la part de conflictualité des communs et de son dépassement. Valentine Pilliard, co-fondatrice, confie que l'usage commun de la cuisine a donné lieu à des dysfonctionnements et des disputes. Cela a conduit à l'élaboration collective d'un règlement intérieur. Pour Valentine, «quand on commence à s'engueuler sur la vaisselle, c'est que c'est gagné», cela signifie «qu'on tient suffisamment au lieu».

Nous pouvons également nous intéresser à ce qui découle de l'existence des communs pour les personnes qui les élaborent, s'en servent, y contribuent, les préservent...

Le travail collectif comme vecteur d'appropriation et de fonctionnement des activités nourricières

Au cœur des tiers-lieux nourriciers, les chantiers participatifs figurent comme un invariant des modes d'action collective déployés. Qu'il s'agisse de construire un café villageois en extérieur pour le Maquis, de retaper une grange en Dordogne pour la Grange de Gros Puy, ou de vider un terrain des déchets de chantier qui y ont été entreposés pour le Talus : «pas de projet sans bénévoles» dixit son co-fondateur, et pas de bénévoles sans chantiers participatifs. Autant pour le travail abattu au cours de ces chantiers, que pour la mobilisation citoyenne qu'ils permettent d'enclencher, ils apparaissent souvent comme premières pierres de nombreux tiers-lieux nourriciers.

Au-delà de ceux du démarrage, les chantiers participatifs deviennent souvent un des modes d'existence des tiers-lieux. Ces rendez-vous réguliers servent en partie «de porte d'entrée pour l'engagement de futurs bénévoles» comme à Terres Citoyennes Albigeoises, à l'occasion des journées mensuelles de rencontre aux jardins partagés, ou durant les travaux collectifs de réhabilitation du futur bâtiment mutualisé

entre les futurs maraîchers et maraîchères des terres de la SCIC.

D'un autre côté, les chantiers participatifs hebdomadaires à la ferme urbaine du Talus apparaissent comme un socle de l'engagement des adhérents en faveur du tiers-lieu, qui se retrouvent pour jardiner collectivement. C'est également le cas pour la Commune Ferme du Maquis, et ses vendredis de maraîchage en collectif, ou encore pour ses journées de glanage en commun.

Nous posons l'hypothèse d'une prévalence de ce format induit par la nature même des activités nourricières faiblement mécanisées qui rend nécessaire un travail collectif. En outre, les tiers-lieux nourriciers partent souvent du constat de la nécessaire refonte des rapports sociaux, économiques et environnementaux à l'endroit de l'agriculture et de l'alimentation, leurs actions passant logiquement par des pratiques manuelles et collectives.

Il convient de souligner les effets produits par ces chantiers participatifs dans la création de communs. Ce mode d'action facilite l'appropriation collective du projet. En effet, le travail commun et la convivialité qui l'entoure renforcent les proximités et procurent souvent une forme de joie. Au-delà de la ressource ou du projet géré collectivement, les communs reposent sur la qualité des interactions et des façons d'être à l'autre, spécifique à chacun de ses lieux, constamment réinventées dans l'action collective...

Des communs nourriciers impactants au niveau des personnes, du collectif et bien au-delà

Impact des communs sur les personnes

Notre analyse s'appuyant sur «l'idée que le commun comme mode d'organisation revêt également une valeur émancipatrice pour les personnes qui y participent»⁴, nous nous sommes penchés sur l'impact des communs sur ces dernières.

Il apparaît différentes sphères : alimentation, matérielle, économique, santé, économique (dont l'activité et l'emploi), savoirs. Toutes concourent à une forme d'indépendance et renforcent la capacité d'agir.

³RIUESS coordonné par Patrick Gianfaldoni, Florence Jany-Catrice et Laurent Gardin. Synthèse Modèles socio-économiques Versus Social Business Model. Mars 2023. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/modeles-socio-economiques-vs-social-business-models-synthese/>

⁴Coriat, B. (2015). Le retour des communs : La crise de l'idéologie propriétaire. Les liens qui libèrent.

Alimentation	Matérielle	Économique
Se nourrir, améliorer son alimentation	Hébergement, via la location d'équipements pour fabriquer par soi-même	Développement d'activités rémunératrices
(Santé) Sociale	(Santé) Physique	Connaissance et savoir-faire
Création de lien social, d'interconnaissance, de solidarité et de partage, sentiment d'engagement sociétal et écologique, sentiment de reconnaissance // risque : la frustration peut naître de la non-réalisation de certains projets ou idéaux.	Via le jardinage	Théorique et empirique (économique, juridique, financier, bricolage, jardinage, maraichage) via les formations, les ateliers et les chantiers participatifs, via la location d'équipements pour fabriquer par soi-même, stimulation intellectuelle via des projets expérimentaux
Professionnalisation	(Santé) Mentale	Savoir-être
Via le test d'activité pour se reconverter, via la réinsertion socio-professionnelle, développement d'aptitudes entrepreneuriales	Via la posture d'accueil, prise de confiance en soi via l'animation d'activités, d'ateliers, reprise d'équilibre personnel via les conseils formels et informels, développement personnel	Aptitude de travail collectif

LES TIERS-LIEUX PERMETTENT DE CONSTRUIRE UN PATRIMOINE INFORMATIONNEL COMMUN, D'ÉLARGIR LES CAPACITÉS D'INNOVATION ET DE NOURRIR UN LANGAGE COMMUN ENTRE TOUS LES CONTRIBUTEURS.

Impact des communs sur le collectif

Du fait de l'hybridation des activités et des différents publics qu'ils amènent à se rencontrer, les tiers-lieux participent au développement de lien social entre différents mondes sociaux. Les apprentissages du collectif à l'usage des communs constituent ainsi un patrimoine informationnel commun.

Des aptitudes de gouvernance collective se développent au sein de ces collectifs. Ce sont également des aptitudes coopératives dans et hors travail tel que l'esprit de solidarité, l'intelligence collective, la capacité à générer des espaces de réflexivité et d'apprentissage entre pairs et avec les parties prenantes (en vue de faire œuvre commune).

Les tiers-lieux permettent de construire un patrimoine informationnel commun (entendu comme des informations, savoirs, connaissances, modèles juridiques, modèle de technologies, modèle de services, de logiciels ou encore de designs), d'élargir les capacités d'innovation et de nourrir un langage commun entre tous les contributeurs. La co-construction démocratique de communs informationnels et de services d'information d'utilité publique-privée est à l'origine d'une multitude de modèles économiques et de nouvelles opportunités, partenariats emplois pour les contributeurs. Et en même temps, le développement économique des contributeurs et des communautés réunies autour des activités/ressources/communs du tiers-lieu sont source de revenu pour la fonction support assurée par le lieu.

Enfin au niveau collectif, les communs favorisent le développement d'activités et de pratiques de préservation de l'environnement et de limitation des émissions de gaz à effet de serre (nourriture locale, production énergétique, etc.)...

Des impacts sociaux et économiques au-delà des collectifs

L'approche par les communs engendre des externalités positives, à savoir :

- **Fédération d'une communauté d'acteurs**, renforcement de la vie associative à l'échelle du bassin de vie
- **Création de partenariat avec des acteurs clés** de l'éco-construction, de l'enseignement et de l'apprentissage (liste non exhaustive)
- **Développement de liens institutionnels**
- **Développement de connaissances et de savoir-faire** : plan de conception et création d'outils innovants standardisés pour être reproductibles, simples à comprendre/à démonter/à assembler (exemple : un quad électrique tracteur conçu par La Smalah)

- **Développement d'accès aux circuits courts alimentaires** d'une part, d'activités économiques agricoles d'autre part.
- **Soutien de l'implication citoyenne**, d'habitants sur l'agriculture et l'alimentation.
- **Développement de projets citoyens** de production d'énergie.
- **Développement de l'emploi et de l'activité professionnelle** : insertion, création de postes «non délocalisables».

Des difficultés dans la production ou la gestion de communs et ressources

Nos recherches ont permis d'identifier plusieurs leviers pour une bonne gestion des communs :

- **Une culture des communs** dans le projet stratégique du tiers-lieu nourricier ;
- **Une gouvernance ouverte** ;
- **Des actions d'intégration et de formation active** pour prendre en main et entretenir les communs ;
- **Des pratiques de documentation et de transparence de l'information** ;
- **Une gestion des ressources humaines** facilitant la dynamique contributive.

Positionnement stratégique

La culture des communs doit s'incarner dans le projet stratégique du tiers-lieu nourricier. La dynamique contributive et d'entretien collectif d'une ressource doit être affirmée à travers l'ensemble des activités ou encore la politique tarifaire.

➤ Voir la fiche « [Rapport au travail](#) »

Gouvernance

Certains indiquent que la faible structuration de cette dernière pèse sur la production et la gestion de leurs communs. La Martinière a mis en place un Conseil d'Administration stratégique, mais pas opérationnel. En outre, il y a du flottement dans la conception du tiers-lieu entre le foncier, les structures juridiques et les membres. La propriété privée soulève les questions de responsabilité sur la maintenance, l'entretien.

➤ Voir la fiche, « [Rapport au travail](#) », et l'ouvrage de l'Université du Nous (2024), « [Réinventons le faire ensemble](#) »

Le lien aux habitants, contributeurs et consommateurs

Il est fondamental. Or celui-ci constitue un travail à soigner. La Raffinerie souffre d'un a priori lié aux mauvais souvenirs de l'histoire qui pré-existe au lieu (ancienne usine), auxquels s'ajoute celui sur le tiers-lieu qui supplanterait le tissu social préexistant. Enfin la dimension collective n'est pas toujours familière et implique de la part des acteurs du tiers-lieu d'être pédagogue.

➤ Voir la fiche, « [Rapport au travail](#) », et l'ouvrage de l'Université du Nous (2024), « [Réinventons le faire ensemble](#) »

Gestion

Qu'elles soient RH, comptable, financière, ce sont des fonctions transversales à couvrir, tout modèle socio-économique confondu. Par exemple, la plupart des contributeurs de La Raffinerie ne sont pas des salariés du tiers-lieu mais des auto-entrepreneurs payés à la mission, ce qui peut engendrer une gestion comptable complexe, source de difficultés pour le tiers-lieu, et des problématiques autour de l'accès aux droits sociaux.

➤ Voir la fiche « [Rapport au travail](#) »

Accessibilité tarifaire

Le développement d'activités marchandes peut poser question. Si l'accès aux activités et services prend systématiquement la forme d'une vente, ou est conditionné à un prix, alors il existe un risque d'exclusion économique des citoyens, ce qui remet en cause le caractère inclusif des tiers-lieux en tant que communs. La marchandisation des activités et des services risque de limiter le potentiel émancipateur contenu dans les communs en devenant des tiers-lieux nourriciers. Ici réside donc une question fondamentale pour l'avenir des tiers-lieux : entre un devenir-marchandise et un devenir-commun, il y a une frontière. Elle se matérialise peut-être par l'affirmation du rôle politique des tiers-lieux nourriciers, en tant que lieux démocratiques investis par des citoyens qui nourrissent une volonté de transformer la vie sociale et productive à l'endroit de l'alimentation, et ce collectivement.

Documentation, reporting et communication

Alors même que ces tâches participent du bon fonctionnement et du rayonnement des projets, faute de moyens et/ou de compétences, elles ne sont pas toujours couvertes du fait de la nécessaire priorisation de la production des activités. Par manque de disponibilité, la documentation n'est pas toujours réalisée à La Smalah. Cela a pour conséquence la limitation de la reproductibilité du commun par d'autres communautés. L'Arbre et l'Épicerie Jardin de deux'main déplorent que les flux matériels et immatériels entre le tiers-lieu et d'autres acteurs ne soient pas valorisés, or pour beaucoup ce qui ne se voit pas, n'existe pas. Concrètement, une cuisine est fournie par la récupération d'inventaires d'une ferme, des visites de fermes sont organisées par un tiers-lieu. Le fonctionnement comptable de l'espace test agricole de La Martinière n'est pas lisible, en raison du modèle économique du tiers-lieu. Afin de communiquer aux nouveaux intéressés suite aux événements à La Grange des Roues, des données sont collectées pour autant elles ne sont pas exploitées par manque de temps.

➤ Voir la fiche « [Rapport au travail](#) »

Réglementation sanitaire

Dès lors que l'on travaille avec des denrées alimentaires, s'appliquent des normes d'hygiène qui nécessitent des équipements adaptés et des protocoles rigoureux. Pour La Raffinerie, la vente de poissons n'est pour l'heure pas envisageable.

Foncier et aménagement

Moyen déterminant pour mettre en œuvre les activités et services, le bâti peut nécessiter d'importants travaux de restauration dont les coûts peuvent freiner le développement du tiers-lieu (La Martinière). Lorsque le foncier n'est pas la propriété du collectif mais d'un tiers, cela pose la question du rapport entretenu entre la notion de commun et la volonté de développer des activités lucratives privées pour ce tiers. Si les frontières ne sont pas bien définies, les énergies bénévoles mises au service du lieu peuvent devenir une manière de valoriser des actifs privés dans l'optique d'en tirer une rentabilité, bien loin d'en faire un patrimoine collectif, inclusif et appropriable par toutes et tous. De même, lorsqu'un tiers-lieu utilise des ressources communes pour des activités commerciales, il peut y avoir des préoccupations quant à la privatisation ou à la captation de ces ressources (exemple : un espace public est privatisé pour des événements commerciaux) au détriment de la communauté (en conséquence, cela peut limiter l'accès libre et égal à cet espace).



Voir l'étude « [Juristes Embarqués](#) » et le « [Guide Foncier des tiers-lieux de France Tiers-Lieux](#) »

Conclusion

Au-delà des éléments développés plus haut sur la production et la gestion des communs au sein des tiers-lieux nourriciers, il nous faut dire que le premier lieu du commun, dans les discours et les pratiques des collectifs, réside dans leur conception du vivant. En effet, si l'imaginaire du commun est aussi présent dans ces projets, il nous a semblé qu'avant d'être une question de gouvernance partagée et de gestion collective pour changer de rapport aux ressources (mutualisation, chantiers participatifs...), il s'agit d'une vision du monde, de la nature, et en son sein de notre interaction avec le reste du vivant. Pour les tiers-lieux nourriciers, la biodiversité, l'agriculture durable, la reconnexion à l'alimentation ne sont pas des mots creux. Au cœur de chaque projet est ancrée la conception de l'eau, de la terre, du vivant, comme un commun dont nous faisons partie, et dont nous avons la charge de prendre soin, collectivement, démocratiquement, et dans la joie.

**AU COEUR DE CHAQUE
PROJET EST ANCRÉE
LA CONCEPTION DE
L'EAU, DE LA TERRE, DU
VIVANT, COMME UN
COMMUN DONT NOUS
FAISONS PARTIE, ET
DONT NOUS AVONS LA
CHARGE DE PRENDRE
SOIN, COLLECTIVEMENT,
DÉMOCRATIQUEMENT,
ET DANS LA JOIE.**

Auteurs de la fiche : Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux) et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)

Relecteurs : Juliette Peres (FAB'LIM), Manon Jaccard (Réseau Cocagne),
Alice Bouchet et Rémy Seillier (France Tiers-Lieux), Silvain Demann (Demand'SA)

Direction artistique : Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)

Financement : Fondation Carasso et DRAAF Occitanie

Fiche

Gouvernance alimentaire territoriale

La gouvernance alimentaire territoriale se définit comme l'ensemble des processus de coordination entre acteurs autour de l'alimentation locale, visant à favoriser leur organisation et à limiter l'atomisation des initiatives¹. Elle se traduit par un ensemble de coopérations, inclusives, horizontales et non sectorielles, permettant à la fois de reconnaître la transversalité de l'alimentation et de ses enjeux pour le territoire, de valoriser le réseau d'actions existant et de faire émerger de nouvelles initiatives². Pour renforcer la gouvernance alimentaire territoriale, tout l'enjeu consiste à identifier les acteurs, les actions et les dispositifs qui permettent de croiser différents mondes sociaux, mais aussi à multiplier les dispositifs participatifs pour accroître le rôle et fédérer de nouveaux acteurs au service de l'alimentation territoriale. Les mondes sociaux sont composés d'un ensemble d'acteurs et d'actions liés à des domaines thématiques communs. L'important n'est pas le type d'acteur, l'échelle ou les types de structures, mais le domaine thématique et les actions qui sont menées. Quand on aborde la gouvernance alimentaire territoriale, les mondes sociaux à connecter peuvent relever de différentes sphères comme l'agriculture, l'alimentation, le développement territorial, l'enseignement, la culture, la santé, le sport, les loisirs...

¹Billion, C., Baritoux, V., Lardon, S. et Loudiyi, S. (2016) . Les acteurs de la distribution Quel rôle dans la gouvernance alimentaire territoriale ? Dans Coordination Mundler, P. et Rouchier, J.(dir.), Alimentation et proximités Jeux d'acteurs et territoires. (p. 343-363)
²Chiffolleau, Y. (2019). Les circuits courts alimentaires Entre marché et innovation sociale.

Fiche issue de l'étude :
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



Les tiers-lieux, à la croisée entre différents mondes sociaux

Les processus participatifs mis en œuvre par les tiers-lieux nourriciers s'inscrivent dans un temps long et nécessitent des moyens importants d'animation territoriale. Chez Au Maquis, à Lauris, dans le Vaucluse (84), la dynamique a débuté en 2014, avec la volonté de se servir de l'activité nourricière comme vecteur de sociabilité, d'émancipation et de politisation. L'association mobilise les habitants via des chantiers participatifs pour la construction du café villageois (jusqu'à 1500 adhérents et 80 bénévoles). Dans le cadre de sa reconnaissance comme espace de vie sociale, elle mène une analyse des besoins sociaux en faisant du porte à porte. Les données collectées amènent à penser avec les habitants, la création de multiples activités : chorale militante, ateliers lecture, marché paysan, glanage (ex. : 5 tonnes de fruits glanés chaque année pour le café villageois) et festivals. Peu à peu, le rôle de l'association se transforme pour renforcer le lien entre monde agricole et habitants.

Aujourd'hui, Au Maquis propose une planification et un entretien participatifs des cultures sur la ferme (projet Commune Ferme), des ateliers de transformation des produits et une cantine populaire, en lien avec des structures sociales du territoire. De plus, l'association porte un projet de construction collective d'une Cité vivante de l'alimentation et anime des comités locaux de l'alimentation pour l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation. Elle se positionne comme acteur intermédiaire entre différents mondes sociaux : agriculture, développement agricole, alimentation, travail social, pouvoirs publics, société civile, et par son action de mise en réseau, contribue à la rencontre entre différents publics (mixité sociale), à l'émancipation individuelle et collective et à l'émergence de nouvelles activités par et pour les habitants du territoire.

A Ambricourt, dans le Pas-de-Calais (62), le tiers-lieu Le Gerموir, premier espace-test agricole (2005), s'est donné pour mission de contribuer à un développement durable et solidaire des territoires ruraux. 3 types d'activités sont proposées : i) la production et la vente directe de légumes bio, ii) des visites apprenantes, des chantiers participatifs et des ateliers de cuisine ouverts à tous les habitants, des événements culturels, un festival de l'alimentation durable, des ateliers bien-être et de développement personnel, iii) l'accompagnement de porteurs de projets à l'installation agricole, d'entrepreneurs sociaux et de projets collectifs sur le territoire, en partenariat avec des associations régionales et les pouvoirs publics.

En 2022, la DRAAF et la DREETS ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt ayant pour objectif de promouvoir un approvisionnement local et de qualité, à destination des structures d'aide alimentaire actives dans des Projets Alimentaires Territoriaux. Les lauréats ont bénéficié d'un accompagnement par quatre structures, dont Le Gerموir. Par ailleurs, Le Gerموir anime la MARmeet, une maison de l'alimentation multi-lieux qui regroupe, sous un socle de valeurs partagées, un ensemble de structures (associations, entreprises, PETR local) et d'habitants pour qui l'alimentation présente un enjeu, à titre personnel ou professionnel, et qui ont envie d'aller ensemble vers des modes de production, de commercialisation et de consommation plus respectueux. Un MARmeetthon a été organisé en 2020 avec les habitants du Haut Pays du Montreuillois pour réfléchir à des solutions concrètes pour relever les défis alimentaires locaux, faisant émerger un livret de projets et des outils pratiques, comme un guide pour la réalisation d'ateliers culinaires intergénérationnels. Enfin, les salariés du Gerموir et d'autres associations du Collectif pour des Territoires Nourriciers, se sont formés à la mise en récit des projets de transition accompagnés, avec le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd). Cette méthode, qu'ils seront amenés à transférer, présente l'intérêt de faire émerger et de rendre visibles des trajectoires collectives de transition, et de dépasser une vision centrée sur les résultats pour mesurer des effets qui ne sont habituellement pas pris en compte, comme par exemple, les nouvelles compétences acquises collectivement.

**LES PROCESSUS
PARTICIPATIFS MIS
EN ŒUVRE PAR
LES TIERS-LIEUX
NOURRICIERS
S'INSCRIVENT DANS
UN TEMPS LONG
ET NÉCESSITENT
DES MOYENS
IMPORTANTES
D'ANIMATION
TERRITORIALE.**

Des dispositifs locaux de concertation pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants

Pour impulser ou renforcer la gouvernance alimentaire territoriale, un important dispositif d'animation est nécessaire au sein duquel les tiers-lieux ont une carte privilégiée à jouer de par leur capacité à mobiliser et à connecter une diversité d'acteurs au sein de différents mondes sociaux. De plus, leur gouvernance intrinsèquement ouverte et tournée vers le territoire leur donne de l'aisance et de la légitimité dans la construction de tels processus.

Dans un premier temps, l'organisation d'évènements ludiques et festifs sur le lieu et à l'échelle locale (festivals, ateliers, journées portes-ouvertes...) permet de provoquer la rencontre et de créer des liens. Ensuite, la mise en place et l'animation d'instances participatives, comme des comités locaux de l'alimentation ou des assemblées citoyennes, permet d'échanger des informations entre citoyens, de partager des constats, d'élaborer conjointement des idées, de proposer des actions et jusqu'à concevoir des projets collectifs d'intérêt local (ex. : épicerie sociale, groupements d'achats solidaires, caisse commune de l'alimentation). In fine, cela contribue à renforcer la capacité de chacun à exprimer ses points de vue, à se positionner dans les prises de décisions et à passer collectivement à l'action. Pour toucher certains publics moins présents dans les instances, la mobilisation d'acteurs relais ou le déplacement des espaces de dialogue vers les lieux qui régissent le quotidien des individus peut s'avérer utile. D'autant que la mixité des publics est, dans ce type de démarches, essentielle pour créer des réseaux d'échange, d'entraide et de solidarité, imaginer des collaborations nouvelles et sortir des approches en silo (faire de l'alimentation, un axe transversal de développement territorial).

Ce processus, dans ses formes les plus abouties, rend incontournable aux yeux de certaines collectivités locales (de façon volontaire ou par la force des choses) la consultation des comités locaux de l'alimentation, avant toute prise de décision. Ainsi, le travail d'animation/facilitation que mènent certains tiers-lieux nourriciers permet au fur et à mesure des échanges, une réappropriation citoyenne des questions d'alimentation, le renforcement du pouvoir d'agir des habitants du territoire ou du quartier et une capacitation à répondre aux consultations des collectivités locales et à formuler des propositions concrètes pour nourrir leur stratégie ou leur plan d'action en matière d'alimentation.

Un besoin d'animation sur la durée, difficile à financer sur le long terme

Comme nous le voyons dans la fiche dédiée aux modèles socio-économiques, le financement du temps d'animation nécessaire à la conduite des activités de concertation autour de l'alimentation est bien souvent difficile à assurer et a fortiori, sur la durée (au-delà de la temporalité de tel ou tel projet). Les tiers-lieux nourriciers vont capter des subventions dans une petite mesure auprès de leurs collectivités locales et de façon plus conséquente, dans le cadre d'appels à projets ciblés (Région, Etat, Europe, agences publiques, fondations...), ce qui va souvent nécessiter une intense gymnastique pour adapter leur projet aux cahiers des charges des financeurs.

Des relations avec les PAT locaux très contrastées

Tous les tiers-lieux nourriciers que nous avons interrogés sont en relation avec l'animateur.rice du projet alimentaire territorial local (PAT), dans le cadre d'ateliers de concertation ou d'actions plus précises (ex. : La Grange des Roues avec le PAT du Ventoux et le PAT du Grand Avignon, Les Terres Citoyennes Albigeoises avec le PAT de l'Albigeois et des Bastides, l'Association Au Maquis avec le PAT du Luberon). Cependant, il est rare que ce canal soit source de financement, même si cela s'est révélé possible dans certains cas. Plusieurs paramètres peuvent expliquer la nature des relations que les tiers-lieux nourriciers entretiennent avec les structures porteuses de PAT (dans leur grande majorité, des collectivités), lorsqu'un PAT existe.

La maturité du PAT et la volonté des élus :

Beaucoup de PAT ont vu le jour dans le cadre du plan de relance à partir de 2021 (mesure 13 du volet agriculture) et en sont encore au stade de l'ingénierie : panorama de l'agriculture et de l'alimentation locales, diagnostic des besoins du territoire, réunions de concertation pour partager les constats et ébaucher un plan d'action... Les équipes qui les portent ne sont pas encore prêtes à lancer ou soutenir des actions opérationnelles. De plus, ces PAT interviennent parfois sur des territoires où de nombreuses actions autour de l'alimentation sont existantes, menées par un maillage d'acteurs dense qui se connaissent, ce qui complexifie leur intégration et ce, d'autant plus s'ils ne disposent pas de moyens financiers pour soutenir des actions concrètes. À côté, d'autres PAT plus matures, portés par une équipe d'élus investis (parfois depuis de nombreuses années avec une réelle expérience de la concertation locale) sont déjà bien identifiés sur leur territoire.

Ceux-là ont plus de facilités à porter un programme partenarial valorisant l'action d'opérateurs publics et privés locaux. C'est le cas, par exemple, du PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles (34) qui, grâce au soutien de la DRAAF Occitanie (France Relance) a pu contribuer à l'émergence du nouvel espace de formation de la SCIC Atelier Paysan à Félines Minervoises (subvention de 52 k€), afin de développer l'offre de formation à l'autoconstruction de matériel agricole au service des producteurs du territoire (et hors territoire).

Ce PAT a également pu soutenir l'émergence d'un projet de tiers-lieu nourricier sur la commune de Riols, comprenant une épicerie de produits locaux, en partenariat avec l'agence postale. C'est le cas, par ailleurs, du PAT du Sicoval (31) qui, grâce à une subvention de la DRAAF Occitanie (France Relance) et de la Mairie de Ramonville Saint-Agne a pu soutenir Le 100e Singe pour la création d'une ferme incubatrice et d'un tiers-lieu alimentaire sur la commune de Ramonville (subvention de 80 k€).

À noter que certains PAT répondent aux appels à projets de l'Etat sans flécher par anticipation des structures locales bénéficiaires, mais ouvrent ensuite - une fois la subvention accordée - des lignes de crédit sur lesquelles peuvent émerger de façon non spécifique les tiers-lieux nourriciers.

La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)³, un levier activé par certains tiers-lieux pour politiser la démocratie alimentaire

Nourris par le constat que les systèmes de production agricoles et alimentaires ne peuvent pas être régis que par les lois du marché, que le modèle agro-industriel capitaliste est source de préjudices environnementaux et sociaux non soutenable et qu'il n'existe pas de droit fondamental à l'alimentation durable, faisant ainsi de l'alimentation une variable d'ajustement dans le budget des ménages, ISF-Agrista initie en 2019 le collectif «Pour une sécurité sociale de l'alimentation» (SSA). Ce collectif travaille à l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale, tel qu'il a été fondé en 1946, selon 3 principes :

- **universalité de l'accès,**
- **conventionnement des professionnels** réalisé par des caisses gérées démocratiquement,
- **financement par la création d'une cotisation sociale** à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée.

À l'instar d'Au Maquis et d'EDENN, des tiers-lieux nourriciers s'emparent de ce mécanisme pour initier des SSA à leur échelle locale.

Pour Au Maquis, c'est une démarche démocratique locale qui prend le temps de la concertation et d'un apprentissage au long cours ; d'abord au travers du Conseil Local de l'Alimentation de Cadenet puis d'une Convention Citoyenne de l'Alimentation qui réunit un panel très diversifié de personnes du village recrutées dans la rue, au stade de foot, au supermarché, etc. et volontairement non-militantes de l'alimentation.

Il s'agit de politiser les enjeux alimentaires, de faire reconnaître l'alimentation comme un droit, de permettre à tout le monde d'y accéder, de solvabiliser la demande et de rémunérer les paysans de manière juste. L'une des perspectives est de créer une caisse de cotisations employeur (et non seulement une cotisation sur les salaires) à hauteur de 8% de la valeur ajoutée pour reverser 135 € d'allocation alimentaire mensuelle à chaque salarié. Au Maquis travaille à regrouper d'autres structures employeuses autour de cette caisse de cotisations.

Pour EDENN, après un travail de mobilisation citoyenne dans le nord de Toulouse, principalement dans les quartiers de Borderouge, des Izards, puis dans une moindre mesure de Bonnefoy, des Minimes et de Lauragais, un groupe d'une soixantaine d'habitants a été constitué autour d'ateliers de sensibilisation et d'apprentissage, pour éclairer les futures prises de décision dans la perspective de rendre communes les 4 caisses en cours de lancement sur Toulouse (nord, sud, est et les Pradettes).

³Site de la Sécurité Sociale de l'Alimentation : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

Le profil et les compétences du chargé de mission du PAT :

À défaut de pouvoir verser directement des subventions aux acteurs de leur territoire, certains PAT font le choix de recruter des chargés de mission compétents en ingénierie de projet/ingénierie financière. Ceci dans le but d'aider les acteurs de terrain à identifier les guichets (en interne à la collectivité ou portés par des interlocuteurs locaux tels que les GAL gestionnaires de fonds LEADER ou les agences de développement économique ou portés par d'autres bailleurs publics et privés) et à répondre aux appels à projets, en tâchant d'agrèger des porteurs du territoire aux intérêts convergents ou aux actions complémentaires (ex. : accès à l'alimentation des plus précaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, appui à l'émergence de filières locales...). Il arrive que certains tiers-lieux nourriciers soient déjà compétents et autonomes dans leurs levées de fonds et attendent du chargé.e de mission PAT un soutien pour faire connaître, relayer, démultiplier leur action : mobilisation de contacts, activation de réseaux, organisation de temps de rencontre sur le lieu, etc. Le Réseau National des PAT développe ou relaie des formations et des outils, dont les chargé.e.s de mission PAT peuvent se saisir pour répondre aux sollicitations de leur territoire.

La capacité à composer avec les cadres institutionnels :

L'impression qui nous a été partagée lors de nos entretiens est que le fonctionnement des PAT (qui est le reflet du cadre institutionnel et politique de la collectivité porteuse) peut parfois être culturellement (très) éloigné du mode de gouvernance des tiers-lieux. De plus, le mode d'action des tiers-lieux, qui suppose un mouvement perpétuel (en termes de publics, de projets, de collaborations, etc.), peut être vécu comme (très) complexe à appréhender par certaines collectivités qui préféreront soutenir des actions ciblées sur un projet précis, avec un périmètre bien défini et des résultats anticipables.

Ceci peut conduire à une distension des relations, voire à un sentiment de défiance mutuelle lorsque les tiers-lieux nourriciers ont l'impression que le PAT se nourrit de leurs actions plus qu'il n'y contribue et de son côté, lorsque la collectivité a l'impression que le tiers-lieu assume un rôle d'animation locale central sur les questions alimentaires et peine à trouver sa place.

Pour faire converger les efforts des deux parties, un premier levier sera de promouvoir la place du tiers-lieu dans le plan d'action du PAT (reconnaître sa contribution à la vie locale, voire déléguer au tiers-lieu l'animation de certains ateliers de concertation), puis d'apprendre à composer réciproquement avec les cadres institutionnels pour trouver des voies de collaboration qui valorisent les compétences de chacun (ex. : organisation conjointe d'évènements ou réponse conjointe

à des appels à projets, partage d'informations, mobilisation croisée de certains publics...). C'est ce qu'ont réussi à faire, comme mentionné précédemment, le PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles avec l'Atelier Paysan et le PAT du SICOVAL avec Le 100e Singe.

Conclusion

Les tiers-lieux nourriciers peuvent grandement contribuer à démocratiser la gouvernance alimentaire territoriale, à condition qu'on leur en donne les moyens. La meilleure façon de permettre aux tiers-lieux nourriciers de renforcer la coopération et la participation autour de l'alimentation locale sur leur territoire, c'est de leur donner de la visibilité et des responsabilités dans le cadre de politiques alimentaires ambitieuses et de plans d'actions locaux (PAT, SCOT, PLU, schémas d'aménagement, programmes dédiés, etc.). Les acteurs publics ont un rôle clé à jouer pour consolider et renforcer les dynamiques de démocratie alimentaire, à condition qu'elles sachent s'appuyer sur les forces vives et les communautés locales motrices comme celles des tiers-lieux.

LA MEILLEURE FAÇON DE
PERMETTRE AUX TIERS-
LIEUX NOURRICIERS
DE RENFORCER LA
COOPÉRATION ET LA
PARTICIPATION AUTOUR DE
L'ALIMENTATION LOCALE
SUR LEUR TERRITOIRE,
C'EST DE LEUR DONNER
DE LA VISIBILITÉ ET DES
RESPONSABILITÉS DANS
LE CADRE DE POLITIQUES
ALIMENTAIRES
AMBITIEUSES ET DE PLANS
D'ACTION LOCAUX.

Auteurs de la fiche : Juliette Peres (FAB'LIM) et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)
Relecteurs : Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux), Manon Jaccard (Réseau Cocagne),
Alice Bouchet et Rémy Seillier (France Tiers-Lieux), Silvain Demann (Demand'SA)
Direction artistique : Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)
Financement : Fondation Carasso et DRAAF Occitanie

Fiche

Relations aux politiques publiques

Au cours de nos entretiens, nous avons tâché de comprendre les relations entre les tiers-lieux nourriciers et les acteurs publics (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, administrations centrales, etc.). Nous avons cherché à interroger la place des tiers-lieux nourriciers dans les politiques publiques, et plus particulièrement les politiques alimentaires. Les tiers-lieux participent-ils à une transformation des politiques publiques ? S'intègrent-ils dans les dispositifs publics existants ? Font-ils l'objet de dispositifs publics spécifiques ?

Fiche issue de l'étude :
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



Les différentes formes de partenariats acteurs publics et tiers-lieux

Tous les tiers-lieux nourriciers interrogés dans le cadre de l'étude ont des partenariats avec des collectivités territoriales et/ou des services de l'État. Certains tiers-lieux s'inscrivent même dans des programmes européens. La forme et la durée de ces partenariats sont très variables : accompagnement en ingénierie, mise à disposition d'infrastructures, soutiens financiers (investissement et fonctionnement), appui technique, relais, mise en relations, etc.

Les collectivités comme relais d'informations

Les collectivités locales constituent des relais d'informations importants pour les tiers-lieux, notamment sur les réglementations, les dispositifs financiers et l'identification de structures et ressources utiles pour le développement du tiers-lieu.

Souvent gardiennes de la réglementation urbaine et territoriale, elles jouent un rôle crucial en fournissant aux tiers-lieux des informations essentielles sur la conformité légale de leurs initiatives, sur les règles d'urbanisme, les normes de sécurité ou encore les exigences en matière de permis de construire. Elles sont également des partenaires précieux pour orienter les tiers-lieux vers les dispositifs d'accompagnement existants qui sont les plus adaptés à leurs besoins : subventions disponibles, programmes de financement participatif, prêts à taux préférentiels, agences d'appui en ingénierie, programmes de l'État et institutions publiques pouvant aider les tiers-lieux, etc. Les collectivités peuvent fournir une assistance dans la préparation et la soumission de demandes de financement. Une aide précieuse pour des porteurs de projets de tiers-lieux qui manquent souvent de ressources, d'expertise et surtout de temps, pour naviguer parmi les multiples canaux de demandes de subventions à toutes les échelles.

Appui technique des collectivités

En plus de fournir des informations réglementaires et financières, les collectivités locales peuvent déployer un soutien technique approfondi direct (si elles ont les RH internes) et indirect (par le biais de prestataires) pour les tiers-lieux, couvrant une gamme variée de domaines essentiels à leur développement et à leur fonctionnement optimal.

- **Conseils sur la conception architecturale** : Les collectivités mettent à disposition leur expertise en matière d'urbanisme et d'architecture pour aider les porteurs de projets à concevoir des espaces fonctionnels et esthétiques.

- **Aménagement de l'espace** : En travaillant en étroite collaboration avec les porteurs de projets, les collectivités contribuent à concevoir des espaces polyvalents qui répondent aux besoins divers de la communauté. Elles peuvent proposer des solutions innovantes pour maximiser l'utilisation de l'espace disponible, créer des zones de travail collaboratif, des espaces de détente, et des lieux dédiés à des activités spécifiques telles que des ateliers ou des événements culturels.
- **Accessibilité aux personnes handicapées** : Certaines collectivités peuvent fournir des conseils sur la conception d'installations adaptées aux personnes handicapées (rampes d'accès, ascenseurs, toilettes adaptées, équipements ergonomiques).

La mise à disposition d'infrastructures (terrains, lieux ou équipements)

Certaines collectivités mettent à disposition des infrastructures essentielles au développement des tiers-lieux nourriciers comme des terrains et des bâtiments. Ces mises à disposition favorisent l'émergence d'une dynamique locale autour du projet de tiers-lieu nourricier. Elles constituent également une opportunité pour les collectivités de réinvestir des locaux vacants ou même de réhabiliter des friches jusqu'ici difficilement valorisables.

La ville de Marseille a mis à disposition du foncier à moindre coût pour le tiers-lieu Le GRAIN de la Vallée. L'association occupe une ancienne école de la ville de Marseille, depuis septembre 2019. L'association verse ici un loyer symbolique de 27,98 euros par mois, pour un bien dont la location est estimée à 10 662,50 euros à l'année. Il s'agit d'un bail de droit commun de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

Appui à la mise en relation sur le territoire

La mise en relation avec d'autres acteurs est un élément clé du soutien apporté par les collectivités locales aux tiers-lieux, en facilitant les rencontres et les collaborations entre les porteurs de projets de tiers-lieux et d'autres acteurs du territoire : entreprises locales, universitaires, associations, chambres consulaires... Ces passerelles opérationnelles permettent aux tiers-lieux de bénéficier de l'expertise, des ressources et du réseau étendu des différents acteurs impliqués. C'est notamment à travers les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), que ce travail de mise en lien se fait. Ces partenariats multi-acteurs renforcent les liens au sein de la communauté locale, favorisant ainsi une culture de confiance, de partage et de coopération. Cette mise en relation enrichit l'écosystème des tiers-lieux et renforce leur impact sur le territoire.



Voir la fiche « *Gouvernance alimentaire* »

Soutien au montage de demandes de subventions

Ce soutien peut prendre différentes formes : fourniture de modèles de demandes, conseils sur la rédaction de propositions, recommandations sur les sources de financement appropriées. Les acteurs publics peuvent également rédiger des lettres de soutien officielles pour certains appels à projets, mettant en avant l'importance et l'impact des initiatives de tiers-lieux pour le territoire. Elles contribuent ainsi à accroître les chances de succès des tiers-lieux dans l'obtention de financements nécessaires pour leur développement et leur expansion.

Ces collaborations peuvent aller jusqu'au portage par la collectivité d'une réponse collective à un appel à projets dans le but d'obtenir des financements pour différentes actions, dont certaines sont portées par le tiers-lieu nourricier. Les équipes de la collectivité coordonnent dans ce cas une réponse à un appel à projets en réunissant plusieurs organisations locales, en rédigeant le dossier et en assumant la charge administrative du projet collectif.

Le soutien financier

L'entièreté des tiers-lieux nourriciers interrogés bénéficient de soutiens financiers publics pour développer leurs activités. Si le niveau et l'orientation du financement public varient selon les projets, ils apparaissent comme un facteur essentiel pour l'émergence, le développement et la consolidation de ces projets. Les soutiens financiers peuvent être fléchés tant en investissement qu'en fonctionnement, selon les appels à projets. Les financements publics permettent de soutenir des actions très différentes d'un tiers-lieu nourricier à un autre. Par exemple, pour le tiers-lieu l'Arbre, les financements en investissement du programme Manufactures de proximité ont permis

de créer un laboratoire de transformation de lait mutualisé entre les différents éleveurs.

Au croisement de différents dispositifs publics

Les subventions proviennent la plupart du temps de plusieurs acteurs publics. Les tiers-lieux nourriciers développent des partenariats à différentes échelles (commune, intercommunalité, Région, État, Europe, etc.) et articulent différents dispositifs de soutien (soutien à l'ESS, fonds de revitalisation, programmes nationaux, aide à l'innovation sociale, etc.), en fonction de leurs activités mais également des opportunités. Le tiers-lieu paysan de La Martinière est ainsi soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du programme « Fabriques de territoire », par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le département de la Loire.



Voir la fiche « *Modèles socio-économiques* »

La diversité des dispositifs publics mobilisés par les tiers-lieux nourriciers témoigne de l'hybridation d'activités dans ces lieux. Souvent à la croisée entre plusieurs problématiques locales, leurs actions répondent à différents enjeux de politiques publiques : alimentation durable et transition agricole, mais également insertion sociale, médiation culturelle, inclusion numérique, formation professionnelle, économie sociale et solidaire, vie de quartier, cohésion sociale, développement économique, préservation du patrimoine, etc.

Chaque tiers-lieu nourricier constitue ainsi un modèle de financements qui lui est propre, à partir des soutiens publics qu'il parvient à mobiliser. Ces différents soutiens publics peuvent prendre plusieurs formes :

- appels à projets,
- appels à manifestation d'intérêt,
- conventions de partenariat,
- convention pluriannuelles d'objectifs,
- programmes d'accompagnement, mise à disposition de moyens humains
- ou matériels, etc.

Par exemple, le tiers-lieu La Smalah articule :

Soutien de la commune de Saint-Julien-en-Born.

Soutiens directs et indirects à la formation Numérique & Territoire, spécialité artisanat en 2023 :

- Indirect via la prise en charge en direct des achats de matières premières et fournitures nécessaires à la construction d'une Tiny House (objet du chantier formation). *À noter que la Tiny House est donnée à la commune de Saint-Julien-en-Born à l'issue de la formation et est destinée à loger des saisonniers. Montant du soutien indirect : 32 000€ HT (38 400€ TTC)*
- Direct via leur participation à la prise en charge des hébergements de jeunes en formations et de leur repas sur toute la durée du cursus. *Montant soutien direct : 2500 € TTC*

Soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Projet Ancrage (2021 > 2025) :

- Innovation sociale expérimentation (financement été 2021 > été 2023) : 30 000€
- Innovation sociale développement (financement été 2023 > été 2025) : 40 000€

Formation Numérique & Territoire 2023 :

- Initiative Territoriale (2023) : 20 000€

Soutien du programme Manufactures de proximité pour ses activités de production d'outils pour les agriculteurs et d'ateliers de fabrication numérique

Les activités de productions d'outils pour les agriculteurs sont intégrées au projet Ancrage. Affectation de 10 000€ de fonctionnement du programme "Manufactures de proximité" au projet Ancrage en 2024, il a permis de cofinancer :

- le poste de Benjamin Maugey (chef de projet Ancrage),
- les prestations de formateurs techniques spécialisés dans la production/réparation d'outils agricoles,
- les dépenses d'achats de matières premières dédiées aux actions de RD relatives à l'outillage agricole,
- l'entretien des machines et outillages spécifiques de notre atelier de fabrication.

Soutien du programme Fabriques de territoire pour ses activités de cohésion sociale grâce à son café associatif

Le financement Fabriques de Territoire, clôturé en décembre 2022, a été affecté au soutien des activités de cohésion sociale de l'association durant 3 années à hauteur de 50%, soit 75 000€ (25 000€/an). Il a permis de cofinancer les fonctions support de l'association, soit les postes de :

- Alban Pérennes puis Yann Lorteau (responsables administratifs et financiers),
- Odile Le Jalle (comptable).

7 des tiers-lieux interrogés sont lauréats de l'AMI «Fabriques de territoire» porté par l'ANCT en soutien à des tiers-lieux ressources en dehors des grands centres urbains, en mesure de rayonner et d'accompagner d'autres tiers-lieux sur le territoire, et participant à la cohésion sociale, l'inclusion numérique ou encore à l'insertion socio-professionnelle.

Cinq tiers-lieux interrogés ont pu bénéficier du soutien de l'AMI «Manufactures de proximité», porté par l'ANCT et France Tiers-Lieux, programme de soutien destiné à des tiers-lieux dits «productifs», engagés en faveur de la relocalisation de la production.

La Grange des Roues, dont le soutien du programme a permis de renforcer son action de structuration d'une micro-filière locale autour du blé. Ce financement a ainsi soutenu le projet de mise en place d'un moulin à farine, d'espaces de cultures de blés anciens, de fours et d'espaces de travail partagés pour les boulangers. Le programme mêle soutien en investissement (200K), soutien en fonctionnement (104K dont 4000€ couvrant les frais de déplacement dans le cadre de la phase d'incubation), et accompagnement en ingénierie de projet (avec un programme d'incubation et 20.000€ pour de l'accompagnement sur mesure).

De la même manière, le programme «Manufactures de proximité» a permis au tiers-lieu agri-culturel **l'Arbre** de développer un laboratoire de transformation de lait mutualisé pour les agriculteurs du territoire.

Très peu de dispositifs publics spécifiquement dédiés aux tiers-lieux nourriciers

Si les tiers-lieux nourriciers articulent différents dispositifs de soutien, il semble que c'est aussi en raison de l'absence de soutiens publics les ciblant directement. Les financeurs publics, bien que présents, ne sont que rarement spécifiquement orientés vers les tiers-lieux. Les dispositifs de financement thématiques, tels que ceux axés sur l'agriculture/alimentation, la culture ou le numérique, ne ciblent pas directement les tiers-lieux en tant que tels, mais plutôt les actions qui s'inscrivent dans leur politique, quel que soit le statut, la forme ou la diversité d'activités des demandeurs.

Certains programmes comme par exemple «Fabriques de Territoire» ou «Manufactures de Proximité», ont été conçus avec les tiers-lieux. Cependant, ces opportunités de financement restent encore ponctuelles et ne couvrent pas l'ensemble des besoins des tiers-lieux sur le long terme. Par exemple, ils peuvent être destinés à des phases d'émergence ou à des investisse-

ments spécifiques, mais ne fournissent pas un soutien continu pour des aspects clés du développement des tiers-lieux, tels que l'amorçage, les investissements productifs ou la formation. Cette situation soulève donc la question de l'opportunité d'avoir des dispositifs spécifiquement dédiés aux tiers-lieux nourriciers. Leur absence limite aujourd'hui les possibilités de soutenir efficacement certains aspects essentiels de leur développement. Dans cette optique, il est important de réfléchir à des politiques publiques qui reconnaissent et soutiennent pleinement la diversité et la spécificité des tiers-lieux, afin de favoriser leur essor et leur contribution à l'innovation sociale et économique.

Un soutien public nécessaire, mais incertain ?

Des durées de financement indéterminées

Les dispositifs de soutien publics sont souvent ponctuels, ou à durée limitée. Les tiers-lieux nourriciers interrogés partagent le constat que les durées de financement se raccourcissent et qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir des engagements pluriannuels. La multiplication des soutiens de courte durée et le manque de visibilité sur la suite créent de l'incertitude et de l'inquiétude. Elle entraîne les tiers-lieux nourriciers dans une forme de course à la recherche de financements pour anticiper le potentiel non-renouvellement d'un soutien, avec parfois de lourdes conséquences sur les ressources humaines, notamment l'augmentation des risques psychosociaux.

La Smalah

Au sein du tiers-lieu, certains cofondateurs sont devenus salariés pour développer des actions faisant l'objet de soutiens publics, puis ont dû démissionner à la suite de l'arrêt de ces financements, puis sont redevenus salariés avec l'arrivée de nouvelles subventions... Ces allers-retours peuvent créer des situations personnelles difficiles et mettent à rude épreuve l'engagement de ceux qui font vivre les tiers-lieux nourriciers.



Voir la fiche « Rapport au travail »

Cette situation n'est pas spécifique aux tiers-lieux nourriciers, mais concerne plutôt l'ensemble des structures d'intérêt général bénéficiant de subventions publiques.



Voir la fiche « Modèles socio-économiques »

Des temporalités différentes

Enfin, les temporalités ne sont pas les mêmes entre acteurs publics et tiers-lieux. Les tiers-lieux ont besoin de visibilité à moyen ou long terme afin de se structurer, de se consolider et de mener sereinement leurs actions. Les acteurs publics interviennent plutôt par “secousses” avec des phases d’accélération et des phases plus calmes en fonction du contexte politique (élections, besoins économiques ou sociaux urgents, etc.) et des priorités définies. Or, lorsqu’un sujet est urgent et prioritaire pour une collectivité, il ne l’est pas nécessairement à ce même instant pour le tiers-lieu, qui inscrit son action dans le temps long. Ces différences de temporalité et de rythme génèrent des difficultés dans les coopérations entre tiers-lieux et acteurs publics. Un soutien public peut être interrompu subitement. Un appel à projets peut être lancé de manière inattendue et exiger la constitution d’un dossier de réponse en moins d’un mois. L’attente d’une réponse concernant la signature, ou le versement, d’une subvention peut générer des trous de trésorerie mettant en péril le tiers-lieu nourricier. Ces divergences en termes de temporalités sont également liées à des visions souvent distinctes du développement territorial. Alors que les collectivités locales peuvent être plus enclines à adopter une approche centrée sur la planification à long terme et la gestion des infrastructures, les tiers-lieux privilégient l’expérimentation, l’innovation sociale et la contribution citoyenne.

Pour l’ensemble des acteurs interrogés, il apparaît donc indispensable de privilégier la mise en place de financements publics pérennes, via par exemple l’octroi de conventions pluriannuelles, pour sécuriser les projets et limiter cette « course aux appels à projets et aux financements » qui nuit au bon développement des tiers-lieux et de leurs actions d’intérêt général. Pour les porteurs de projet, bien qu’il semble logique que certains acteurs publics interviennent en amorce sur des durées limitées, notamment au niveau de l’État, les collectivités territoriales, et en particulier le bloc local (commune / intercommunalité), sont plutôt attendues dans un rôle de partenaire stable et sécurisant.

Le Talus

tiers-lieu marseillais, privilégie l’action et les projets concrets avec différents acteurs ; comme avec la DREAL (l’état) et la société SRL2 (gestionnaire et constructrice de l’autoroute) avec qui L’association Heko Farm (porteuse du projet Le Talus), a signé une convention tripartite d’occupation temporaire du lieu. Le tiers-lieu revendique aujourd’hui une position non partisane qui lui permet de travailler avec différents courants politiques.

Dans le processus de reconnaissance des tiers-lieux nourriciers par les acteurs publics, un enjeu majeur réside dans la réussite du « pari politico-médiatique », comme l’a souligné un membre d’un tiers-lieu nourricier. Afin d’être crédibles auprès des collectivités

territoriales, les tiers-lieux doivent apparaître comme des acteurs bien établis localement et soutenus par les habitants. Deux critères principaux sont identifiés comme déterminants pour cette reconnaissance : premièrement, l’impact social, environnemental et économique du tiers-lieu sur le territoire, c’est-à-dire la capacité à montrer des résultats tangibles ; deuxièmement, la mobilisation citoyenne et le dynamisme de la communauté qui constitue le tiers-lieu.

Au Maquis

a réussi à instaurer un processus d’animation participative engageant activement la population locale. Grâce à une approche inclusive, Au Maquis a mobilisé les habitants autour de ses activités et a suscité un fort sentiment d’appartenance à la communauté. Cette dynamique a conduit la collectivité locale à reconnaître progressivement Au Maquis comme un partenaire incontournable dans les prises de décision concernant les questions alimentaires sur le territoire. La consultation régulière des comités locaux de l’alimentation, composés d’habitants et de représentants du tiers-lieu, est désormais considérée comme une étape indispensable avant toute décision publique.

La mise en réseaux des tiers-lieux : se coordonner pour convaincre et participer à la construction de politiques publiques

La plupart des tiers-lieux nourriciers interrogés aspirent à transformer les systèmes alimentaires et agricoles, en faveur d’une agriculture plus écologique – « une agriculture respectueuse du vivant et des ressources naturelles » – et d’une alimentation saine et durable – « pour permettre à tous de mieux manger ». Une part importante des acteurs au sein des tiers-lieux nourriciers cherche ainsi à insuffler des changements profonds et à promouvoir des politiques qui encouragent la durabilité, la diversité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires locaux. C’est en partie pour ces raisons que les tiers-lieux se mettent en réseau, afin de faire entendre leurs propositions et de mettre en lumière des pratiques et modes d’action alternatifs.

Le réseau Sud Tiers-Lieux a organisé plusieurs temps de travail avec des acteurs publics de la région, à différentes échelles territoriales, sur le sujet des tiers-lieux nourriciers. Une journée régionale de rencontre entre tiers-lieux nourriciers a été organisée et a permis de convaincre les partenaires publics de l'intérêt d'associer les tiers-lieux nourriciers aux politiques alimentaires. Le réseau a ainsi pu intégrer le comité régional de l'alimentation (CRALIM) pour y représenter les tiers-lieux nourriciers. Le réseau organise également des temps d'échanges entre agents publics et élus, dans le cadre de temps de la Communauté des Acteurs Publics Engagés pour les tiers-lieux (CAPE*), en partenariat avec France Tiers-Lieux et l'ANCT. 4 journées ont permis de faire connaître la culture et les pratiques des tiers-lieux.

« Notre réseau régional de tiers-lieux réalise un travail essentiel d'acculturation mutuelle entre tiers-lieux et acteurs publics. Il permet de réunir les tiers-lieux et de mutualiser des moyens pour accompagner la mise en place de politiques publiques adaptées ».

La co-fondatrice d'un tiers-lieu nourricier

« Grâce au travail d'acculturation des réseaux nationaux et locaux, on observe très concrètement un changement de posture des acteurs publics : une meilleure écoute, du soutien, le terme 'tiers-lieux' qui apparaissent dans les appels à projets, etc. »

Le fondateur d'un tiers-lieu nourricier

Acteurs publics et tiers-lieux apprennent à se connaître et à travailler ensemble

Le développement du phénomène des tiers-lieux reste récent et difficile à appréhender pour une partie des acteurs publics. C'est d'autant plus vrai pour les tiers-lieux à dimension nourricière. Ce sont souvent les services en lien avec l'innovation numérique ou l'économie sociale et solidaire qui sont les plus familiers de ce type d'initiatives. Nos enquêtes terrain indiquent que les agents publics qui travaillent sur l'agriculture et l'alimentation sont souvent plus éloignés.

On observe en effet des différences de culture, de manières de faire et de langages entre les acteurs publics et les tiers-lieux. Les tiers-lieux invitent à une co-construction des politiques publiques qui ne se limite plus à consulter pour décider, mais consiste à faire ensemble. Les tiers-lieux mettent l'accent sur l'expérimentation citoyenne et l'adaptabilité, ce qui peut parfois être en décalage avec le formalisme et certaines contraintes des institutions publiques

« Chez nous on voit qu'il y a une méconnaissance des tiers-lieux du côté des politiques alimentaires et agricoles. »

Un porteur de projet de tiers-lieu nourricier.

Si les tiers-lieux nourriciers partagent ces constats sur la difficulté de se comprendre et de coopérer entre collectivités et tiers-lieux, ils sont nombreux à observer que les relations sont plus faciles aujourd'hui qu'il y a 5 ou 10 ans. De plus en plus d'acteurs publics se montrent informés et investis sur la question des tiers-lieux. En Occitanie, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) porte une attention particulière aux projets de tiers-lieux nourriciers et a initié plusieurs actions de soutien. La Région Occitanie est également mobilisée sur le sujet et a financé l'accompagnement de quatre lycées agricoles pour développer des démarches de tiers-lieux nourriciers. Certains élus sont désormais très acculturés à la question tiers-lieux et souhaitent s'en saisir.

À Villeurbanne, c'est un élu de la Ville qui a été à l'initiative de la création du tiers-lieu L'Archipel, avec l'ambition de créer sur le territoire un lieu hybride accueillant plusieurs structures sociales autour de l'alimentation.

Les rapprochements se développent et participent d'une acculturation mutuelle. L'engagement fort de l'État et la mise en lumière du mouvement des tiers-lieux à l'échelle nationale a, selon plusieurs tiers-lieux nourriciers interrogés, contribué à accélérer ces rapprochements en rassurant les collectivités territoriales hésitantes, en donnant à voir l'intérêt des tiers-lieux, en diffusant des réussites locales et des exemples inspirants. Le développement ces dernières années d'événements (Faire Tiers-Lieux, rencontres nationales et régionales des tiers-lieux nourriciers, etc.), de webinaires et de ressources documentaires (rapports, guides, fiches, exemples de conventions, etc.) sur le sujet des tiers-lieux nourriciers, rassure et facilite les coopérations avec les acteurs.

« La perception qu'avaient les acteurs publics sur ce projet a beaucoup évolué dans le temps. On constate une appropriation par les politiques et par les institutions de ce que c'est un tiers-lieu. Il y avait auparavant un manque d'informations et de connaissances de ces dynamiques. On a clairement pu constater les évolutions depuis 4 ans. Les tiers-lieux commencent à faire leurs preuves, à être compris et reconnus par les acteurs publics ».

Le fondateur de tiers-lieu

Des tiers-lieux nourriciers impliqués dans la construction des politiques publiques locales

Parmi les tiers-lieux nourriciers observés, plusieurs ont été associés à la construction de certaines politiques publiques par leurs collectivités territoriales. C'est le cas de la Métropole de Toulouse (avec **EDENN** et **Le 100e Singe**), de la Ville de Marseille (avec le **GRAIN** de la Vallée et Le Talus) et de la commune de Lauris (avec Au Maquis).

Le soutien au développement de tiers-lieux nourriciers, mais pas uniquement (culturels, productifs, etc.), fait partie des priorités de la métropole de Toulouse, qui vise à : « Mailler le territoire métropolitain de lieux totem ESS fédérateurs, des sites vitrines qui hébergent les entreprises et qui stimulent l'innovation et la coopération tout en créant du lien avec les citoyens » « Toulouse Métropole Impact », la politique de développement économique de Toulouse Métropole dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale, a ainsi été construite avec les tiers-lieux du territoire. Les tiers-lieux (dont EDENN et le 100e Singe) ont fait partie de groupes de travail qui ont permis d'élaborer la feuille de route de cette politique locale, autour de trois axes : l'innovation sociale, l'alimentation, et le logement.

Pour les porteurs de projet interrogés, ces collaborations entre tiers-lieux et collectivités restent cependant à approfondir et à encadrer. L'implication des tiers-lieux dans la co-construction fait rarement l'objet d'un partenariat formalisé, conduisant les acteurs à contribuer bénévolement, à puiser sur leur temps et leur budget pour participer à ces travaux. La place donnée à ces contributions est également dépendante de la bonne volonté des élus et agents publics impliqués : il n'y a que peu de garanties que les propositions des tiers-lieux nourriciers soient retenues, et aucun engagement formel sur l'usage réel qui en sera fait. À l'inverse, la majorité des tiers-lieux nourriciers interrogés regrettent que les collectivités ne s'appuient pas sur les tiers-lieux comme espaces de co-construction avec les citoyens, comme lieux de débat et de participation active. Les collectivités pourraient-elles davantage aller vers les tiers-lieux et les communautés locales engagées plutôt que l'inverse ?

« On se sent parfois invités pour donner une légitimité ou pour être observateur d'une démarche déjà cadrée, alors qu'on a réellement des idées et des projets collectifs à proposer. »

Un gestionnaire de tiers-lieu

« C'est toujours aux tiers-lieux de rentrer dans les espaces de dialogue institutionnel mis en place par les collectivités. C'est souvent à sens unique. Et ce temps mobilisé bénévolement par les tiers-lieux nourriciers pour contribuer est trop rarement mis à profit. Si les collectivités prenaient le temps de réinventer les espaces de dialogue en travaillant autrement la co-construction des politiques publiques : plus proche du terrain, dans des espaces qui parlent aux gens, en partant de leurs questionnements... Tout le monde y gagnerait. La concertation, c'est rarement en salle avec des modes d'animation top-down que ça donne le plus de fruits »

La fondatrice d'un tiers-lieu

Les actions des tiers-lieux participent pleinement aux politiques de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les retours de quelques agents publics et élus interrogés permettent de préciser la perception que les acteurs publics ont du rôle des tiers-lieux nourriciers dans les PAT : ils amènent des idées, des actions, des propositions qui font écho et peuvent nourrir la stratégie du PAT. Ce sont aussi des espaces "neutres", qui favorisent la fédération des différents acteurs du territoire.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) font partie des collectivités les plus citées pour leur soutien aux tiers-lieux nourriciers : **Le GRAIN de la Vallée** et le Parc des Calanques ; **Au Maquis** et le Parc du Luberon ; **Les Serres de Beaudreville** et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ; **La Grange des Roues** et le PNR du Ventoux. Les raisons exprimées par les PNR pour l'intégration des tiers-lieux nourriciers dans leur PAT sont diverses : « dynamiser les circuits courts » ; « valoriser le patrimoine gastronomique local » ; « soutenir les agriculteurs et les producteurs locaux » ; « sensibiliser les habitants à une alimentation saine et responsable » ; « contribuer au développement économique tout en préservant les ressources naturelles dans leurs territoires ».

Certains tiers-lieux prennent les devants sur les politiques alimentaires locales, allant jusqu'à lancer eux-mêmes des initiatives ressemblant à des formes de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). **La Smalah** a lancé en 2020 une « Démarche Alimentaire Territoriale » visant à relier citoyens, producteurs locaux et collectivités pour favoriser l'installation d'agriculteurs et le développement de circuits courts. La commune de Saint-Julien-en-Born a ainsi rapidement pris part et soutenu ce projet. Deux autres tiers-lieux interrogés ont également été les moteurs de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, aux côtés de leurs collectivités.

« En tant que chargée de mission PAT sur le territoire, j'ai tout intérêt à m'appuyer sur des dynamiques collectives, des communautés agissantes telles que les tiers-lieux nourriciers, qui fédèrent déjà plusieurs acteurs de l'alimentation locale autour d'objectifs qui vont dans le même sens que les priorités de notre PAT : une alimentation plus saine et durable, une agriculture locale privilégiant les circuits courts et respectueuse de l'environnement... »

Une chargée de mission PAT

Certaines collectivités territoriales jouent un rôle moteur dans l'émergence de tiers-lieux nourriciers

À Villeurbanne, le tiers-lieu de **L'Archipel** est à l'initiative d'un élu, et est aujourd'hui porté par la Mairie de Villeurbanne. Co-construit avec deux associations (le MAS et les Restos du Coeur), qui font partie de la gouvernance, le tiers-lieu sert de terrain d'expérimentation et d'action pour les politiques publiques liées à l'alimentation, à la précarité et à la démocratie alimentaire, ainsi qu'à un projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation initié par la collectivité.

Pour encourager l'émergence de tiers-lieux sur les territoires, et notamment la mixité des usages et l'hybridation des activités qui en découlent, qu'elle en soit à l'origine ou en soutien, la collectivité territoriale est invitée à déplacer son regard, changer de posture, en acceptant une programmation depuis les usages (plutôt que de programmer des services), en favorisant la libre appropriation et l'évolutivité des espaces.

Le bon fonctionnement d'un tiers-lieu dépend de l'impulsion et de l'implication d'une communauté d'usagers soudée où chaque individu est en posture de contributeur -et pas seulement de bénéficiaire. La collectivité locale pourra nourrir le projet de tiers-lieu par sa connaissance du territoire au travers de diagnostics partagés, faciliter la mise en réseau avec le tissu associatif, politique et économique du territoire. Cette démarche induit un déplacement dans la posture et les référentiels existants : d'initiateur à facilitateur, de commanditaire à connecteur permettant de soutenir des coopérations territoriales tout en laissant sa place à l'expérimentation et au droit à l'erreur.

Des freins à lever pour renforcer les collaborations public - tiers-lieux ?

Différents freins ont été identifiés suite aux interviews menées avec des acteurs publics et des tiers-lieux nourriciers.

Le premier frein identifié est celui des ressources financières : les collectivités n'ont pas de canaux financiers qui permettraient de soutenir le développement des tiers-lieux nourriciers et, plus largement, les moyens financiers sont insuffisants par rapport aux besoins et aux ambitions des politiques alimentaires territoriales.

La réussite des partenariats entre acteurs publics et tiers-lieux repose trop souvent sur quelques personnes engagées (élus ou agents publics) qui sont acculturés et prennent de leur temps pour créer des passerelles entre ces deux mondes. Les projets de tiers-lieux et les partenariats public - tiers-lieux gagneraient à être identifiés plus clairement comme des priorités dans le cadre des PAT et des politiques alimentaires.

L'absence de soutiens dédiés à ce que certains appellent la « R&D sociale » apparaît comme un frein important pour le développement des tiers-lieux nourriciers. Les dispositifs de soutien et les politiques territoriales s'intéressent principalement aux projets déjà existants, qui ont fait leurs preuves, et laissent de côté l'expérimentation. Pourtant cette phase d'essai-erreur ou de recherche collaborative, qui nécessite du temps (parfois long) et des moyens, est celle qui permet de trouver des solutions adaptées aux besoins locaux, en mobilisant les forces vives du territoire.

La coopération territoriale, priorité de l'ensemble des PAT, apparaît comme une injonction qui n'est que trop rarement accompagnée de moyens, compétences et ressources nécessaires pour faire vivre et développer cette coopération. L'animation de temps de rencontre ou de réunions par un agent public est insuffisante et peut même s'avérer contre-productive (perte de temps, épuisement des acteurs, etc.). La coopération territoriale ne peut pas fonctionner si elle est conduite uniquement par la collectivité, si elle repose sur la participation bénévole des acteurs du territoire et sans compétences ou outils d'animation coopérative. Un premier pas pour les collectivités pourrait être de soutenir les tiers-lieux nourriciers où se développent des coopérations locales plutôt que d'instaurer des espaces institutionnels à côté des tiers-lieux. Soutenir les tiers-lieux dans leur animation de la coopération territoriale permettrait de reconnaître le travail, réalisé de facto, de création de passerelles et d'espaces de rencontre entre différents mondes sociaux.

« Il faut que la commande publique favorise l'initiative locale et les projets d'intérêt général comme les tiers-lieux nourriciers. Par exemple avec des cahiers des charges obligeant à impliquer au moins une organisation associative et citoyenne dans les projets d'aménagements, par exemple des espaces verts. »

Le fondateur d'un tiers-lieu nourricier

Des solutions à apporter ?

Plusieurs solutions ont été identifiées par les tiers-lieux nourriciers pour lever ces freins :

- **Augmenter les ressources financières** des institutions publiques pour soutenir les tiers-lieux nourriciers.
- **Développer des ressources et des formations** sur les tiers-lieux nourriciers à destination des acteurs publics, afin de renforcer l'acculturation et la diffusion au sein des institutions publiques. Dans la continuité de certains guides et formations qui voient le jour.
- **Mettre en place des politiques de soutien** aux formes de recherche et développement sociale : phases de test, d'essai-erreur, où des collectifs citoyens tentent d'animer des démarches de coopération et de construire des réponses aux besoins du territoire.
- **Faire de la commande publique un levier de développement** d'une économie locale et durable.

Conclusion

La collaboration des tiers-lieux nourriciers avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) représente un enjeu fort pour la suite de nos travaux, qui visent à promouvoir et étendre les initiatives de tiers-lieux nourriciers au sein des politiques alimentaires. Pour ce faire, diverses actions seront menées à la suite de cette étude : l'organisation de rencontres régionales entre PAT et tiers-lieux, la conception d'un guide sur le rôle des tiers-lieux dans les PAT, et l'identification d'actions communes à mettre en œuvre entre les réseaux de tiers-lieux, les réseaux de PAT, les collectivités territoriales, les DRAAF et le ministère de l'Agriculture.

Auteurs de la fiche : Rémy Seillier, Alice Bouchet et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)

Relecteurs : Juliette Peres (FAB'LIM), Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux), Manon Jaccard (Réseau Cocagne), Silvain Demann (Demand'SA)

Direction artistique : Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)

Financement : Fondation Carasso et DRAAF Occitanie

Portraits tiers

Terres Citoyennes Albigeoises

Lescure d'Albigeois, Tarn (81) :

Installé dans La Grange du Serayol, le mouvement Terres Citoyennes Albigeoises, préserve les terres agricoles en soutenant l'installation et le développement d'activités agroécologiques par l'accès solidaire au foncier.



Les Serres de Beaudreville

Gometz-la-Ville, Essonne (91) :

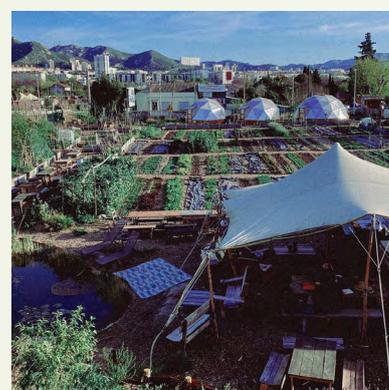
En réinvestissant des serres en friche, l'association Faire vivre les Serres de Beaudreville a créé un tiers-lieu agri-culturel qui accueille aussi bien des professionnels se reconvertissant dans l'agriculture, que des artistes.



Le Talus

Marseille, Bouches-du-Rhône (13) :

L'association Heko Farm transforme une ancienne décharge de chantier (situé dans une zone de revitalisation urbaine) en lieu d'innovation et de découverte de l'agroécologie en ville.



Au Maquis

Loris, Vaucluse (84) :

L'association Au Maquis promeut l'autonomie alimentaire à travers l'aménagement d'un café associatif, la construction d'une Cité Vivante de l'Alimentation (ferme de production) ou encore l'animation d'une cantine des solidarités.



Edenn

Toulouse, Haute-Garonne (31) :

L'association regroupe 13 structures (associations, maraîchers, entreprises) pour offrir une seconde vie à des bâtiments patrimoniaux et maintenir des terres végétalisées et agricoles au cœur de la métropole toulousaine.



L'Arbre

Commes, Calvados (14) :

Tiers-lieu agricole, l'Arbre mêle agriculture, tourisme et culture dans une démarche écologique. Il dispose d'un maraîchage, d'un laboratoire de transformation du lait, d'un gîte-étape, d'une salle de spectacle et d'une épicerie associative.



-lieux nourriciers

Le Gerموir

Ambricourt, Pas-de-Calais (62) :

Le tiers-lieu déploie plusieurs activités autour de l'agriculture et l'alimentation durable : production de fruits et légumes en maraîchage biologique, transformation via le foodlab solidaire, sensibilisation via MARmeet (Maison de l'Alimentation en Rural), et accompagnement à l'installation agricole.



La Smalah

Saint-Julien-en-Born, Landes (40) :

Le tiers-lieu agit pour le développement économique, social et écologique de son territoire. L'association soutient notamment l'alimentation locale avec des formations vers le maraîchage ou encore des ateliers-cuisine.



La Granges des Roues

Sorgues, Vaucluse (84) :

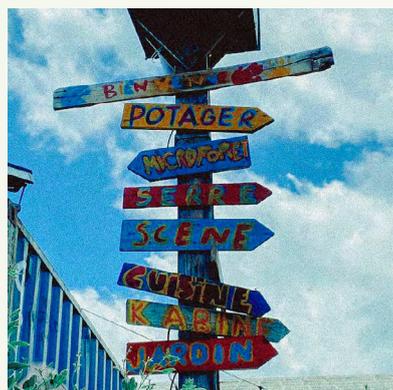
La Grange des Roues est un tiers-lieu nourricier qui œuvre pour structurer une filière céréales et légumineuses en circuit court (50 km autour du moulin), dans une dynamique sociale et solidaire.



La Raffinerie

Quartier de Savanna, La Réunion (97) :

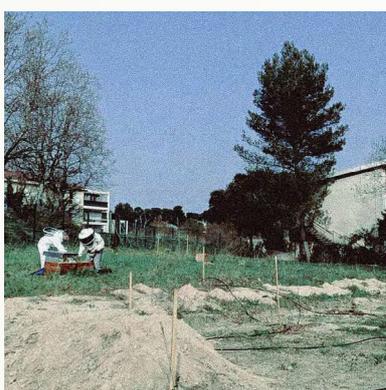
Situé sur une friche éco-culturelle, le tiers-lieu accueille différents porteurs de projets et offre des informations, formations, activités et outils pour leur permettre d'être acteurs de l'amélioration de leur quotidien tout en répondant, au mieux, aux urgences environnementales et socio-économiques actuelles.



Le Grain de la Vallée

Marseille, Bouches-du-Rhône (13) :

Le projet d'origine vise à ouvrir une épicerie paysanne, avec "un panier nature, et un panier culture". On y trouve un café associatif, une crèche, des activités bien-être, mais un jardin, des ruches, des jeux pour enfants, un relais de biodiversité à vocation pédagogique, une cuisine mobile et une briqueterie artisanale.



Tiers-Lieu Paysan de la Martinière

Ambierle, Loire (42)

Le tiers-lieu est une ferme qui regroupe de l'élevage porcin, de la viticulture et du maraîchage bio. Aujourd'hui les activités du tiers-lieu sont aussi orientées autour de jardins partagés, d'espaces d'expérimentations, d'un atelier de fabrication partagée et des espaces de formation et de résidences artistiques.



EDENN

EDENN est un espace de coopération et d'expérimentation à l'agriculture urbaine et à l'alimentation responsable au Nord de Toulouse, dans le quartier des Izards. L'association regroupe treize structures (associations, maraîchers, entreprises) soit l'équivalent de 60 emplois, dont un chantier d'insertion (avec 10 salariés en parcours). Acteur du renouvellement urbain en cours, le collectif mutualise les espaces et les valorise en offrant une seconde vie à des bâtiments patrimoniaux et en maintenant des terres végétalisées et agricoles au cœur de la métropole toulousaine.

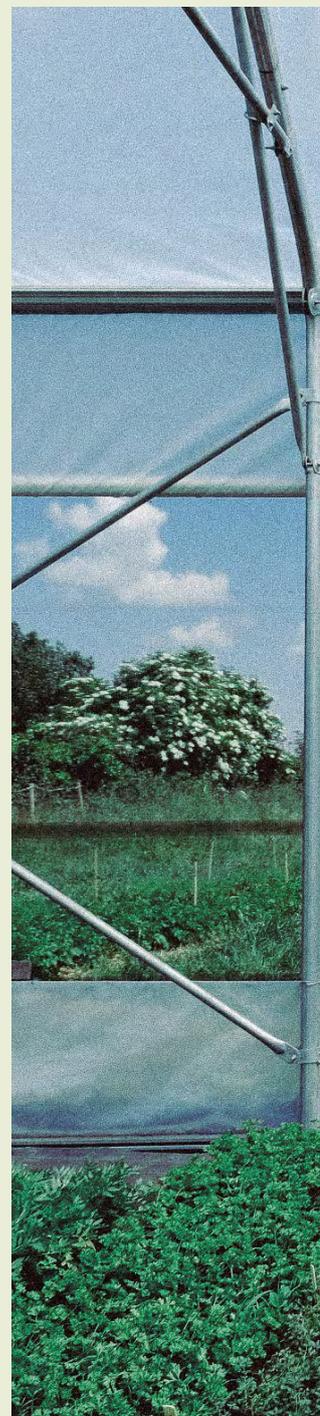
Lauréat de plusieurs appels à projets comme « Dessine-Moi Toulouse » ou « Toulouse Impact », EDENN répond à l'ambition de faire d'un secteur historiquement maraîcher un quartier durable et porteur de dynamiques agricoles et alimentaires métropolitaines. Avec un terrain de 1,7 ha composé de bureaux, salles de réunion (250m²), hangars de stockage, serres (500m²), zones de maraîchage ou encore plateformes de compostage, EDENN articule ses objectifs autour de 3 axes :

La relocalisation et l'accès aux habitants à des produits sains et durables autour d'un système agricole et alimentaire « de la fourche à la fourchette » : avec notamment une serre de 500 m² qui produit des plants légumiers qui alimentent les potagers en pieds d'immeubles de la métropole, un réseau d'achat en commun porté par l'association VRAC, de la livraison de paniers de fruits locaux et de saison, de la production agricole sur le site.

L'accompagnement et la sensibilisation des habitants du QPV aux possibilités de produire une partie de leur alimentation : 4 000 m² d'espaces cultivés sont ouverts aux habitants du quartier proche (et sont entretenus par des maraîchers professionnels), des ateliers sont régulièrement proposés par les différentes structures du collectif (Humus&Associés, Pousses Ô Abris, Terreauciel...) ou dans le cadre du projet Caissalim.

Le développement d'une activité économique locale, créatrice d'emploi : 60 emplois non délocalisables car liés à des activités majoritairement locales, dont l'impact va du quartier à la région selon les structures.

Pour répondre à tous ces enjeux, EDENN a initié en 2023 avec l'INRAE et une douzaine de partenaires du bassin urbain, le projet d'une Caisse Citoyenne d'Alimentation, basée sur le modèle de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Lancée en septembre 2024, la Caissalim Toulouse permettra à chacun de ses membres d'avoir un budget alimentaire mensuel de 100MonA (équivalent à 100€) dédié à l'achat de produits conventionnés.





Éléments clés :

13 structures

17ha de ferme de production

Labellisé PTCE et lieu-totem ESS Toulouse Métropole
Impact de l'alimentation durable

Au Maquis

Implantée à Lauris, dans le Lubéron, l'association Au Maquis a pour objectif de développer des actions sur son territoire et au-delà, pour renforcer les liens sociaux, promouvoir l'autonomie alimentaire et politiser les communautés locales. Au cœur du projet se trouvent des initiatives participatives, telles que l'aménagement d'un café associatif, des actions sociales et potagères dans des quartiers défavorisés, et la création de lieux de rencontre autour de l'alimentation.

Depuis 2015, Au Maquis co-gère avec les habitants et habitantes le "Café villageois", qui propose ateliers, soirées culturelles et militantes et des activités spécifiques pour les jeunes et les aînés. Par ailleurs, avec plusieurs partenaires dont le Parc Naturel Régional du Lubéron (porteur du PAT) et la commune de Lauris, le tiers-lieu construit la "Cité Vivante de l'Alimentation" pour rapprocher producteurs, citoyens, collectivités autour d'une coopérative alimentaire. La Cité permet de faire vivre une ferme de production alimentaire (2,5 hectares) dont les productions reviennent aux personnes vulnérables, qui, elles-mêmes, participent au rythme de production de la ferme. Le projet englobe également l'animation d'une "cantine des solidarités" (Cavaillon), gérée par les utilisateurs eux-mêmes, avec une offre de repas tout au long de la semaine à prix accessibles.

La démarche d'Au Maquis s'inscrit dans l'élaboration d'un système macro-économique à long terme ; pour cela, le lieu mène plusieurs expérimentations de démocratie alimentaire, inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. En 2023, un groupe d'habitants décide ainsi d'expérimenter une caisse de l'alimentation : la CLAC, Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet, pour redonner aux habitants et habitantes un pouvoir décisionnaire sur leur alimentation et promouvoir des pratiques durables et éthiques. En avril 2024, 33 expérimentateurs et expérimentatrices ont ainsi reçu chacun 150 euros/mois à dépenser dans différents lieux de ventes conventionnés (via l'utilisation d'une carte SSA). Pour la suite de l'expérimentation, une recherche-action a pour but d'observer et d'analyser les changements de pratiques via l'utilisation de cette carte.

Au-delà de ces différents projets, Au Maquis consacre la fin de l'année 2024 à la création d'une foncière qui met en relation 5 communes afin que le foncier de la Plaine de la Durance, devienne agricole et alimentaire. Sur un horizon de 10 à 15 ans, le projet vise aussi bien les questions de productions, que de distributions et de logements, pour penser l'alimentation à un niveau systémique.





Éléments clés :

1500 adhérents

2,5ha de ferme de production

Labellisé «Espace de Vie Sociale» (CAF)

Impliqué dans le Projet Alimentaire Territorial du
Parc Naturel Régional du Lubéron

Le Talus

Depuis 2018 l'association Heko Farm transforme une ancienne décharge de chantier en lieu d'innovation et de découverte de l'agroécologie en ville. Tiers-lieu situé dans le 12^e arrondissement de Marseille, une zone de revitalisation urbaine, Le Talus se donne pour objectif de construire et aménager des espaces communs vecteurs de lien entre les habitants, associations, entreprises, et collectivités territoriales et convaincre de l'importance des notions d'environnement, d'agro-écologie, d'alimentation durable, et de réemploi, par le contact avec le monde vivant, tant naturel que culturel.

La société de construction et de gestion de la rocade L2, la SRL2 met à disposition de l'association Heko Farm son terrain sur lequel l'association prévoit deux initiatives sur deux parcelles distinctes. Une ferme urbaine sur 3500 m² et un "village" de conteneurs sur 4500m² (avec 6 structures résidentes autour du réemploi). Dans la première, les adhérents peuvent semer, planter, récolter et louer un bac (1m sur 1m) pour avoir leur propre production ; dans la seconde, des espaces en lien plus direct avec la cité d'Air-Bel, de l'autre côté des voies, accueillent des ateliers pédagogiques, autour du réemploi, culturels et socio-environnementaux.

Depuis 2022, le tiers-lieu articule ses actions autour de 5 programmes :

Alimentation durable : une cantine pour réaliser des assiettes locales et de saison avec les productions du Talus Jardin, ainsi que des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable à destination des habitants des QPV et du centre-ville. Selon le rapport d'activité 2023, 6 139 assiettes ont ainsi été servies.

Réemploi et faire soi-même : ateliers de sensibilisation au réemploi, au faire soi-même, au low-tech, et création d'une filière de valorisation de déchets qui a permis le recyclage de 4 tonnes de matériaux (2023).

Agroécologie : une production maraîchère, fruitière et aromatique destinée à la vente directe au Talus Jardin. En 2023, 700 kg de légumes ont ainsi été produits. Le programme propose également des formations professionnelles sur le thème de l'agroécologie en milieu urbain.

Environnement : cycle d'ateliers d'éducation à l'environnement, basé sur une pédagogie active et collaborative

Socioculturel : diffusion d'un large panel d'artistes de la scène marseillaise avec une diversité des arts (cirque, clown, danse, théâtre...) de la scène et des styles musicaux (cumbia, rap, rock, blues...)





Éléments clés :

9 salariés

5000 adhérents

6139 assiettes servies

700 kg de légumes produits

85 participant.es aux formations maraichage

4 tonnes de matériaux recyclés

5000 spectateurs

L'Arbre

L'association de L'Arbre est créée en 2020 au sein d'un corps de ferme typique du Bessin dans le Calvados (Normandie) et avec pour objectif de mêler agriculture, tourisme et culture dans une démarche écologique. Se définissant comme tiers-lieu agricole, il dispose d'un maraîchage, d'un laboratoire de transformation du lait, d'un gîte-étape, d'une salle de spectacle et d'une épicerie associative. Le tiers-lieu prévoit également l'ouverture d'une bibliothèque d'objets et d'un espace de bricolage partagé pour l'année 2025.

Labellisé Manufacture de Proximité en 2022, L'Arbre est un lieu de partage et de coopération entre les différentes fermes attenantes : La ferme laitière GAEC 2000, le Jardin de deux'main et les Tambouilles produisent chacune légumes, fruits, œufs et laits en agriculture biologique. Toutes sont engagées pour coopérer avec l'épicerie associative du tiers-lieu « les fermes de deux'mains » qui vend leurs produits bios et locaux dans le magasin paysan.

L'Arbre mène également des activités de sensibilisations agroécologiques hors-sol. En 2021, le tiers-lieu a créé un jardin permacole avec la ville de Bayeux (14 000 habitants) et l'intercommunalité de Bayeux Intercom pour faire pousser des légumes avec les enfants. Les légumes sont ensuite cuisinés dans les cantines des écoles de l'intercommunalité et mangés par les élèves. Plus d'une vingtaine de classes par an sont accueillies sur le lieu ; chaque année c'est un peu plus d'un millier de jeunes qui sont ainsi sensibilisés à l'agriculture et à l'alimentation durable.

L'engagement de L'Arbre en faveur de la transition écologique et sociale, passe notamment par des formations et des activités événementielles. Toute l'année L'Arbre anime des ateliers autour de la cuisine de saison et locale, et propose différents chantiers participatifs (pressage de pommes en jus, plantations de courges, d'arbres), des visites guidées et développe un atelier de sensibilisation «de la fourche à la fourchette -mieux comprendre les enjeux associés à l'agriculture et l'alimentation d'aujourd'hui et de demain». Le tiers-lieu a également créé le festival éco-citoyen « Soyons Demain » entièrement porté sur les transitions. Lors de la 6e édition du festival (en septembre 2024) on pouvait assister à des conférences, tables rondes, expositions, ciné-débat, visiter leur librairie engagée, un marché de producteurs ainsi que participer à des concerts et manger à un banquet végétarien et zéro-déchet.

Situé dans un haut lieu de visite, entre les plages du Débarquement et la ville médiévale de Bayeux, L'Arbre se positionne comme alternative au tourisme de masse en proposant un espace de coliving qui prône le respect de l'environnement. Avec 15 couchages, des terrains de camping et un espace sécurisé pour les vélos, le tiers-lieu accueille des visiteurs qui souhaitent partir à la découverte de la culture et de l'histoire du Bessin, tout en étant sensibilisé aux enjeux écologiques.





Éléments clés :

100-120 adhérents

15 couchages

Labellisé Accueil vélo

Labellisé Manufacture de Proximité

La Grange des roues

Labellisée « Manufacture de proximité » en 2022 et en 2024 dans le cadre de l'Appel à coopération de projet, la Grange des Roues est un tiers-lieu nourricier qui œuvre pour structurer une filière céréales et légumineuses en circuit court (50 km autour du moulin), dans une dynamique de coopération sociale et solidaire. Le moulin rassemble un atelier bois mutualisé, une meunerie, un fournil, une communauté agricole, des bureaux partagés, une AMAP et une cantine en construction, associée à une programmation événementielle.

En 2017, Amande Reboul et Gabriel Desrochers découvrent le moulin de la Grange des Roues abandonné sur l'Ouvèze (Sorgues) et créent une SCI qui devient propriétaire du bâtiment en 2018. Ils souhaitent que ce lieu devienne un outil fort de souveraineté agricole et alimentaire, qui mette en relation tous les acteurs de la chaîne de production et transformation des céréales et des légumineuses. Aujourd'hui, la Grange des Roues abrite Le Grain à moudre, meunerie semie-industrielle sur cylindres et manufacture de moulins sur meules de granit, le Fournil de la Grange des Roues, une épicerie associative, une AMAP et une cantine participative en devenir.

C'est dans ce lieu historique qui produisait encore de la farine au 19e siècle que sont moulues chaque jour des céréales cultivées par des producteurs locaux et utilisées par les boulangères du Fournil. Une diversité de pains biologiques au levain est proposée, valorisant le patrimoine des blés du territoire. Ce travail de coopération est le fruit d'une relation directe entre les producteurs de céréales, protéagineux et oléagineux, le meunier de la Grange des Roues et les artisans (boulangers, entre autres). Le tiers-lieu propose également aux entrepreneurs, artisans et citoyens des outils mutualisés, des espaces de formation, des prestations de service, l'accès à une programmation d'ateliers et d'événements sociaux ou familiaux.

Le tiers-lieu intègre tous les maillons représentatifs de la chaîne de valeur, pour une juste rémunération de l'ensemble des acteurs : agriculteurs, artisans, collectivités, associations et chercheurs se rencontrent lors de temps de travail, pour répondre collectivement aux besoins et problématiques rencontrés dans le développement des filières de proximité. Le tiers-lieu entretient également des liens forts avec les écoles, lieux culturels et organismes sociaux présents sur le territoire, à travers des visites patrimoniales, parcours de sensibilisation, découverte des métiers et coopérations pour la culture et la transformation des céréales.





Éléments clés :

30 exploitations agricoles

3 boulangères associées et **1** meunier

120 adhérents

Labellisé « Manufacture de Proximité » en 2022 et 2024

Les tiers-lieu est impliqué dans **2** PAT :

- le Parc naturel régional du Mont-Ventoux
- l'Agglomération du Grand Avignon

Le Grain de la Vallée

Niché dans la vallée de l’Huveaune à Marseille, coincé entre le flot continu de la route départementale et les collines, le GRAIN de la Vallée est une ancienne école reconvertie en tiers-lieu : on y trouve un café associatif, une crèche, des activités bien-être, mais aussi un grand terrain comprenant un jardin, des ruches, des jeux pour enfants, un relais de biodiversité à vocation pédagogique, une cuisine mobile, une briqueterie artisanale ... Le projet d’origine vise à ouvrir une épicerie paysanne, avec “un panier nature, et un panier culture” : du côté agriculture, le Grain de la Vallée souhaite relocaliser l’économie et recréer du lien entre producteurs locaux, et s’inscrire ainsi dans l’héritage des productions maraîchères entre Marseille et Aubagne qui assurent l’autonomie alimentaire de la ville depuis un siècle. Du côté culturel, le tiers-lieu soutient les alternatives culturelles et la création artistique.

Les activités du tiers-lieu sont divisées en cinq pôles thématiques, coordonnés chacun par une administratrice :

- **Pôle jardins** (Relais de biodiversité ludique et pédagogique, agriculture urbaine, ferme florale Fleurs de Marseille et pépinière urbaine Mastoc)
- **Pôle alimentation durable** (Café associatif, distribution de paniers de légumes Ferme biologique de Ravel, cuisine mobile Vé !)
- **Pôle économie circulaire** (Briqueterie artisanale Raz de Terre, argile circulaire l’Argile)
- **Pôle animation** (Événements festifs, vides-greniers, bibliothèque solidaire, ateliers créatifs)
- **Pôle culture** (5 artistes associés dont trois résidents permanents, résidences ponctuelles, ateliers, programmation)
- **Pôle bien-être** (Yoga, gymnastique douce, danse Contemporaine, reiki, danse libre chamanique, sophrologie)

Le tiers-lieu s’est donné pour objectif dès son installation de documenter chacune de ses pratiques, pour devenir une zone d’expérimentation et de recherche. Dans ce sens, un diagnostic initial a été mené : étude du sol, de l’eau en surface, des eaux souterraines, des espèces présentes sur le site. À partir du premier inventaire, le collectif de chercheurs GERM (Gestion Écologique et Renaturation des Milieux) a accompagné le GRAIN dans l’analyse de ces données, dans l’aménagement du lieu et dans la création d’un plan de gestion écologique de la parcelle. Le GRAIN pratique ainsi la tonte différenciée, développe un jardin forêt, un jardin aux papillons, une mare écologique, a créé une micro-forêt, etc.





Éléments clés :

120 adhérents

12 résidents permanents

150 bacs potagers hors-sol

30 bénévoles actifs 5 artistes associés

La Raffinerie

Depuis 4 ans, l'association Les Rencontres Alternatives porte un projet de tiers-lieu associatif. Situé sur une friche éco-culturelle, anciennement site de l'usine sucrière de Savanna à Saint-Paul, le tiers-lieu tire son nom de cette usine : La Raffinerie. Multidimensionnel, le tiers-lieu accueille différents porteurs de projets et offre des informations, formations, activités et outils pour permettre aux utilisateurs d'être acteurs de l'amélioration de leur quotidien tout en répondant, au mieux, aux urgences environnementales et socio-économiques actuelles. En cours de structuration et de construction, le lieu a pour but de permettre la création de projets et de rencontres "attentives à l'humain et son environnement".

En 2019, l'association Les Rencontres Alternatives est créée et propose de se réapproprier une ancienne friche industrielle, l'usine de sucrerie Bourbon, à l'abandon depuis 30 ans, et devenue une décharge de déchets verts, pour la transformer en friche éco-culturelle. Prônant la coopération, l'expérimentation et l'engagement sociétal et environnemental, le tiers-lieu s'articule autour de plusieurs pôles qui présentent chacun différentes activités :

- **Un groupe Micro-recyclerie** avec des activités de vélo, un fablab en éco-construction, des ateliers de couture.
- **Un groupe Jardin avec un verger**, un potager, une micro-forêt, un jardin d'agrément, un rucher et une serre aquaponique.
- **Un groupe Alimentation avec un café**, un restaurant, un laboratoire de transformation alimentaire, une épicerie en vrac et une AMAP.
- **Un groupe Sport** avec un mur d'escalade, un terrain de pétanque, de skate et un espace de workout.
- **Un groupe Culture** avec un cinéma en plein air, un plateau dédié aux arts vivants, une salle d'exposition, une librairie, et un mur d'expression artistique

La Raffinerie se positionne également comme un acteur de l'insertion, le tiers-lieu accueille le chantier d'insertion de l'association MAOTEO ; et de la formation : son partenariat avec l'école d'architecture du Port, l'ENSAM a permis la co-construction d'une dizaine de structures en bambou.

Pour dynamiser les coopérations sur le territoire, La Raffinerie a également poussé la création d'un réseau régional des tiers-lieux réunionnais : La Réunion des tiers-lieux. Il fait aujourd'hui partie du conseil régional du réseau, lui-même composé de 6 tiers-lieux membres.





Éléments clés :

1300 adhérents

150m² Serres aquaponique

150 bacs potagers hors-sol

5 chantiers participatifs par mois

avec **40** bénévoles en moyenne par chantier

70 artistes exposés

La Smalah

Association de loi 1901, la Smalah agit sur un territoire rural avec une forte activité saisonnière autour des communes de Mézos, Saint-Julien-en-Born et alentours dans les Landes. Le tiers-lieu est une boîte à outils qui agit pour le développement économique, social et écologique de son territoire, avec pour enjeu de faire vivre le territoire en dehors de la saison touristique estivale très forte.

En 2013, l'Association La Sauce Ouest se constitue autour des animations de village, type sardinade, brocantes, etc. En 2015, l'association La Smalah est créée pour lutter contre la fracture numérique (éducation aux médias, éducation au numérique, promotion de nouvelles manières de travailler) ; et finalement en 2017, l'association s'inscrit dans le mouvement tiers-lieu en répondant à l'AMI Tiers-Lieu de la Région Nouvelle-Aquitaine « Le Dernier Tiers-Lieu avant l'Amérique ». Ses missions s'articulent aujourd'hui autour d'activités socio-culturelles au sein du café associatif en passe de devenir un centre social et d'un pôle de développement territorial œuvrant sur la formation pour jeunes locaux, le développement agricole et une agence de projet en lien avec les collectivités. Ainsi à La Smalah on peut participer à des ateliers de découverte avec d'autres bénévoles du café, construire des outils pour paysans et paysannes à l'atelier de fabrication et se former pour trouver un emploi utile et local. L'association s'appuie sur ces activités toute l'année pour servir de support d'insertion à des jeunes adultes accueillies lors de stages durant lesquels ils intègrent le collectif. .

Parmi ces activités nourricières, La Smalah organise des ateliers-cuisine animés par des bénévoles et propose des événements de sensibilisation à la démocratie alimentaire, comme le festival Alimenterre (projection ciné-débat), ou le festival « Les 3 jours de la technique paysanne ».

Pour contrer le manque de savoir-faire techniques des personnes en réorientation professionnelle vers le maraîchage, le tiers-lieu propose notamment le programme ANCRAGE en partenariat avec l'Atelier Paysan, découpé en 3 axes :

- **Des formations techniques** à destination d'un public porteur de projets agricoles, installés ou non installés où on apprend à souder, à construire ses outils ou des bâtiments légers pour sa ferme
- **De la conception d'outils sur demandes** de paysans et paysannes ne trouvant pas de réponses à leur problématique. Pour ce faire, La Smalah s'appuie sur les adhérents de son atelier mettant en commun leurs compétences techniques au profit des fermes.
- **Un lobbyisme sur la question politique de l'outillage agricole** pour défendre l'idée que l'outil agricole est trop spécialisé aujourd'hui, qu'il est de moins en moins compréhensible, et crée une perte d'autonomie.





Éléments clés :

13 salariés à l'année

40 bénévoles actifs

1000 adhérents environ

200m² de café associatif en centre bourg

160m² équipé en bois et métal

Le Gerموir

Tiers-lieu nourricier au cœur du Pas de Calais rural, le Gerموir accompagne chacun à être acteur de la transition écologique, sociale et alimentaire. Animé par l'association du même nom depuis 2005 et affilié au réseau CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), le tiers-lieu a notamment déployé plusieurs activités autour de l'agriculture et l'alimentation durable: production de fruits et légumes en maraîchage biologique, transformation via le foodlab solidaire, sensibilisation via MARmeet (Maison de l'Alimentation en Rural), et accompagnement à l'installation agricole. Il anime notamment l'un des premiers espaces-tests agricoles de France, qui permet aux porteurs de projet de se tester et de bénéficier d'un cadre juridique avant de créer leur entreprise.

4 pôles définissent aujourd'hui les activités du Gerموir :

- **un pôle « vie du lieu »** (coworking, chantiers participatifs, événements et visites apprenantes),
- **un pôle nourricier** (maraîchage, légumerie / conserverie, commercialisation en circuit-court),
- **un pôle « accompagnement et transfert de savoirs »** (espace-test agricole, lieu support à l'Insertion par l'Activité Économique, accompagnement à la création en ESS, Guid'Asso, accompagnement de collectifs multiacteurs au sein des PAT, etc.)
- **un pôle « mise en lien et dynamiques collectives »** avec une forte implication du tiers-lieu dans l'émergence de collectifs régionaux autour de l'alimentation durable et leur animation comme les Essaimeurs ou encore le cercle "Alimentation et tiers-lieux" de la Compagnie des Tiers-Lieux.

Parmi ces nombreux projets, le Foodlab solidaire vise à mettre en place un laboratoire de transformation de fruits et légumes (légumerie et conserverie) à destination des besoins du territoire: travail à façon pour les agriculteurs, location d'espaces et formation pour les porteurs de projet, transformation des invendus des épiceries solidaires et temps de réappropriation alimentaire, cuisine collective pour les habitants, accompagnement des collectivités... Le foodlab allie à toutes ces fonctionnalités une dimension d'accompagnement à un retour à l'emploi et de capacitation pour des personnes isolées professionnellement et socialement. Le Gerموir a terminé en 2024 son parcours d'incubation pour devenir école de la transition écologique (ETRE). Au programme, temps de remobilisation et de préqualification sont proposés à des jeunes de 16 à 25 ans en situation de rupture dans leur parcours. L'idée est de renouer avec des savoir-être, en passant par des temps de "faire ensemble" autour des métiers dits verts ou verdissants (maraîchage, cuisine, travail du bois, low tech..).





Éléments clés :

4 associations à l'année :
Le Gerموir, EnergETHIC, ARCADE et Anthemis

5ha de surface totale

dont **3,5ha** de Surface Agricole Utile (SAU)

150 bacs potagers hors-sol

900 porteurs de projets reçus ou
accompagnés depuis **20** ans

Tiers-Lieu Paysan de la Martinière

Situé dans le pays roannais, le tiers-lieu paysan de La Martinière se veut un espace au croisement de plusieurs ruralités : entre monde paysan et néo-ruraux. La Martinière est d'abord une ferme qui regroupe historiquement de l'élevage porcin, de la viticulture et du maraîchage bio. Aujourd'hui les activités du tiers-lieu sont aussi orientées autour de jardins partagés, d'espaces d'expérimentations (agricoles, architecturaux, paysagers, artisanaux), d'un atelier de conception et de fabrication partagée, d'espaces d'accueil professionnels, de formation ainsi que de résidences.

En 1994, François Chabré développe la première CUMA des vignerons de la côte roannaise, une coopérative de mutualisation de matériel agricole avec plus de 30 adhérents ; 15 ans plus tard il décide de créer une ferme pédagogique à destination de jeunes en réinsertion. 10 ans plus tard, entouré de plusieurs bénévoles, il établit le tiers-lieu paysan de la Martinière. L'espace comprend les activités de la ferme ; ainsi que les activités du tiers-lieu :

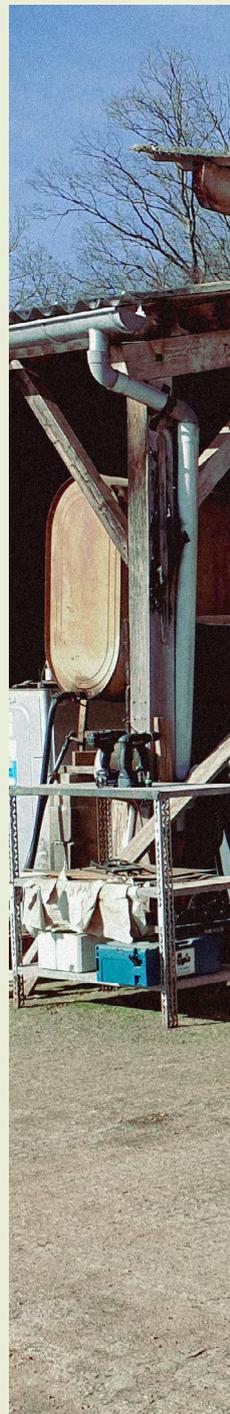
Recherche et expérimentation : accueil d'étudiants et de chercheurs à ciel ouvert (par exemple avec l'École Boule et l'Université de Lyon)

Résidences rurales : le tiers-lieu accueille des artistes, chercheurs, designers, pendant une semaine ou plus, pour qu'ils créent une œuvre d'art qui sera ensuite restituée au grand public.

Formations à destination des autres tiers-lieux nourriciers : pour renforcer le savoir et multiplier les tiers-lieux nourriciers, le tiers-lieu propose des formations aux individus ou collectifs, pensées avec les autres acteurs du pays roannais.

Fablab rural : aménagement des jardins partagés, outillage agricole, chantiers participatifs, construction d'habitats légers, ameublement et projets numériques, comme la création d'une plateforme de distribution autogérée pour les producteurs du territoire

Jardins partagés en permaculture : une fois par semaine, les adhérents peuvent s'y retrouver et échanger conseils et bonnes pratiques de jardinage. Une fois par mois, les jardins se transforment en université populaire : chacun est libre de proposer une intervention devant un petit groupe pour partager savoirs et savoir-faire.





Éléments clés :

13 salariés à l'année

10 - 20 bénévoles

3 emplois directs

Labellisé « Fabrique de territoire »

Terres Citoyennes Albigeoises

Suite au regroupement de plusieurs citoyens et citoyennes désireux de créer une résilience alimentaire locale, le mouvement des Terres citoyennes albigeoises se développe autour des questions d'agroécologie, de démocratie alimentaire, de transition écologique, ainsi que de cohésion sociale et territoriale.

En 2019, l'association « Terres Citoyennes Albigeoises » installe son siège dans la ferme La Grange du Serayol pour mener à bien ses actions. Non seulement le tiers-lieu a vocation à préserver les terres agricoles, développer une agriculture nourricière, agroécologique et paysanne, et soutenir l'installation et le développement des activités agricoles, par l'accès solidaire au foncier, mais il souhaite aussi contribuer à la transition vers une économie locale et circulaire (production agricole économe en énergie et en ressources, circuits courts et locaux de distribution, et bouclage du cycle de la matière organique). Au travers de ses activités, le tiers-lieu souhaite avant tout générer du lien social, notamment entre citadins et ruraux, producteurs et consommateurs, amateurs et professionnels, et de la cohésion territoriale, entre ville et territoires périurbains et ruraux environnants ; et créer une dynamique citoyenne, permettant aux citoyens et citoyennes de découvrir et de s'approprier les questions agricoles et alimentaires ainsi que l'usage qui est fait de leur territoire.

Parmi ces nombreuses actions, l'association a fait l'acquisition d'un ensemble de matériel agricole (avec l'appui financier de la Région Occitanie) : 2 tracteurs, des remorques, des semoirs, des outils de travail sur sol, un gyrobroyeur... Cette mutualisation du matériel et des bâtiments agricoles permet la préfiguration d'une CUMA (Coopérative d'utilisation des matériels agricoles).

Par ailleurs, avec l'appui de la Fondation de France, les Terres Citoyennes Albigeoises recueille régulièrement des témoignages d'anciens maraîchers et enquête dans les archives pour en savoir plus sur l'activité du maraîchage telle qu'elle était pratiquée dans l'Albigeois, et plus particulièrement dans et autour de la plaine de Lescure.





Éléments clés :

15 bénévoles actifs

15 bénévoles ponctuels

15,5ha de terres et de deux jardins partagés à Lescure et à Albi.

Impliqué dans 2 PAT : celui de l'Albigeois, piloté par la ville d'Albi et portant sur l'agglomération d'Albi, et celui du pôle de l'Albigeois et des Bastides

75 adhérents

150 sociétaires de la SCIC

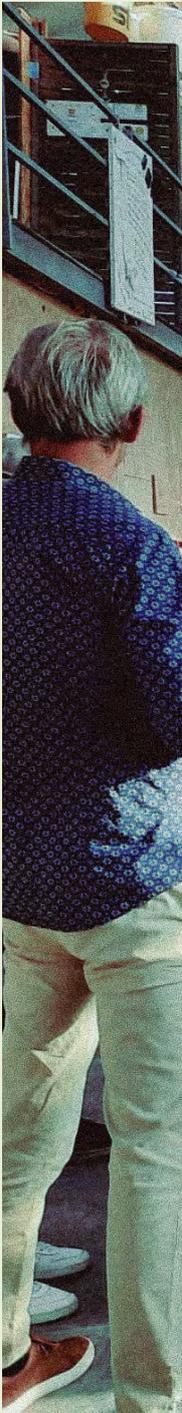
Les Serres de Beaudreville

En réinvestissant des serres en friche, l'association Faire vivre les Serres de Beaudreville a créé un tiers-lieu agri-culturel qui accueille des professionnels se reconvertissant dans l'agriculture, la transformation alimentaire et la cosmétique, ainsi que des artistes, des thérapeutes et des associations. Situé au cœur de l'Essonne, il accueille sur un terrain de 6 000m² un collectif diversifié de porteurs de projets, principalement issus des mondes agricoles, para-agricoles et artistiques.

Le projet est né en 2021, d'une initiative de Julien Perrin, apiculteur à la recherche d'un local pour installer une miellerie. Il fait l'acquisition des serres, autrefois dédiées au maraîchage hors sol et laissées à l'abandon. Avec le soutien du Parc Naturel Régional (PNR) et d'une équipe de passionnés, ils transforment cet espace en un lieu vivant et atypique. Rapidement émerge une volonté d'y faire cohabiter une vie culturelle et artistique, afin de « de faire un pas de côté », et d'ajouter « d'autres visions du monde » à l'origine entrepreneuriale du projet.

Aujourd'hui, une vingtaine de porteurs et porteuses de projet sont présents sur le lieu, mettant l'accent sur les activités agricoles et para-agricoles. Parmi ces projets, on trouve une miellerie/élevage de reines/vente de matériel d'apiculture, une entreprise de production et de vente de plantes exotiques, une micro-ferme de production de pousses comestibles, une savonnerie, une artisane spécialisée dans les créations florales et végétales et une pépiniériste qui propose de nombreux plants potagers et aromatiques bio et gourmands. On y trouve également un jardin partagé, une butte de permaculture et un Épi, symboles de la réappropriation citoyenne de l'alimentation. Si le jardin participatif permet aux habitants d'apprendre les principes de l'agroécologie en cultivant leurs propres légumes ; l'Épi, quant à lui, propose une alternative à la grande distribution grâce à un système de groupement d'achats notamment alimentaire favorisant les circuits courts.

Pour accompagner cette dynamique, Les Serres participent à la création et la mise en place de formats et contenus sur les thèmes nourriciers, à l'instar de la formation « De la fourche à la fourchette » réalisée en partenariat avec les Cols Verts, le Campus des Tiers Lieux, la Recyclerie et les Amis Recycleurs qui invite les participants à découvrir le cycle complet de la production alimentaire ; ou de soirée témoignages, organisées en partenariat avec Les Champs des possibles et Abiosol, autour du thème « Ma reconversion vers l'agriculture », qui offrent des retours d'expérience concrets pour les personnes souhaitant s'engager dans ce secteur. Et pour sensibiliser un public plus large, le tiers-lieu propose également une variété d'ateliers agricoles, allant des techniques de maraîchage à la permaculture, en passant par les ateliers repiquages ou terrarium, pour se reconnecter à la terre et à l'alimentation durable.





Éléments clés :

20 porteurs et porteuses de projets

1 salarié Labellisé « Fabrique de territoire » en 2021

6000m² de serres

dont **3000m²** dédiés au tiers-lieu.

Équipe de rédaction

Mélissa Gentile, Coopérative Tiers-Lieux
Manon Jaccard, Réseau Cocagne
Juliette Peres, Fab'Lim
Alice Bouchet, France Tiers-Lieux
Eléonore Paul, France Tiers-Lieux
Rémy Seillier, France Tiers-Lieux

Avec les précieuses contributions de :

Etienne Fouillade, stagiaire à l'Association Nationale des Tiers-Lieux (Université Jean Jaurès, Toulouse)
Léa Lourdaux, apprentie à l'Association Nationale des Tiers-Lieux (Université Paul Valéry, Montpellier)

Direction artistique :

Antoine Thomas, France Tiers-Lieux

Nous adressons tous nos remerciements aux tiers-lieux nourriciers qui ont pris le temps de répondre à nos questions, de nous accueillir et de partager, avec gentillesse et générosité, leurs expériences. Nous remercions également l'ensemble des partenaires qui ont rendu possible la réalisation de cette étude, en particulier les équipes de la Fondation Daniel et Nina Carasso ainsi que de la DRAAF Occitanie.

Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS** Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE** de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :

